Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture

BCDA

Étude 4

Examen des Programmes et des Services Provinciaux et Territoriaux dans le Secteur Aquacole

Préparé par

FACILITATING HEWAT ORGANIZATIONAL RESULTS

Octobre 2002

104-06218/

AVANT-PROPOS

La présente fait partie d'un groupe de sept études de fond assignées ou préparées par le Bureau du Commissaire au développement de l'aquaculture (BCDA) fédéral, dans le cadre de son examen du rôle du gouvernement fédéral en aquaculture.

Dans le contexte de la préparation d'un rapport à l'intention du Ministre sur le rôle du gouvernement fédéral en aquaculture, le Bureau du commissaire a entrepris un ensemble d'études de fond dans ce domaine. Ce sont :

Étude 1 : Situation actuelle et potentiel de l'industrie canadienne de l'aquaculture : un examen du contexte dans lequel l'industrie canadienne de l'aquaculture évolue aujourd'hui, et une évaluation de son potentiel de croissance dans l'avenir;

Étude 2 : Marchés internationaux du poisson et des fruits de mer – une perspective canadienne : un examen des tendances générales sur les marchés internationaux des produits halieutiques (pêches commerciales et aquaculture), compte tenu des principaux marchés ciblés par les produits aquacoles canadiens;

Étude 3 : Perspectives de marché dans le secteur international du poisson et des fruits de mer. Autres produits/usages et questions de salubrité alimentaire : un examen des tendances générales ayant des incidences sur la valeur ajoutée des produits halieutiques, des nouvelles destinations des produits issus de l'aquaculture et des pêches commerciales (produits pharmaceutiques, nutraceutiques et autres) et des grandes questions qui influent sur la salubrité des aliments, dans le contexte des habitudes de consommation et des changements réglementaires touchant le commerce international;

Étude 4 : Revue des programmes et des services provinciaux et territoriaux dans le secteur aquacole : un examen et une analyse de tous les programmes et services offerts au secteur canadien de l'aquaculture par les divers ministères et organismes provinciaux et territoriaux;

Étude 5 : Examen des programmes et des services fédéraux dans le secteur aquacole : un examen et une analyse de tous les programmes et services offerts au secteur canadien de l'aquaculture par les divers ministères et organismes fédéraux;

Étude 6 : Programmes et services fédéraux relativement à cinq industries primaires : une analyse comparative de la façon dont le secteur de l'aquaculture est traité par le gouvernement canadien, comparativement à quatre autres secteurs primaires : agriculture, sylviculture, pêche commerciale et biotechnologie;

Étude 7 : Le contexte international de développement de l'aquaculture – Évolution de la production, de la demande, études de cas et perspectives à long terme : un examen et une analyse comparative du contexte international et des grandes tendances qu'on y observe et qui auront des répercussions sur l'expansion de l'aquaculture à l'échelle mondiale, nationale ou régionale; comprend un survol des politiques, de l'organisation de la gestion publique et des programmes et services existants dans différents pays pour fournir un cadre et un soutien à l'industrie et pour favoriser une croissance sans heurt de l'aquaculture; les leçons à en tirer pour le Canada.

Table des matières

INTRODUCTION 1

OBSERVATIONS GÉNÉRALES 2

Soutien à la production 3
Soutien à la transformation 3
Soutien technologique 3
Aide à la mise en marché 4
Aide environnementale 4
Soutien technique 4
Soutien à la formation 4
Soutien à la recherche 5
Services vétérinaires 5
Comités consultatifs 5

RÉSUMÉ DES PROGRAMMES ET DES SERVICES, PAR TYPE DE SOUTIEN 6

Soutien à la production 6
Aide à la transformation 7
Aide au développement technologique 8
Soutien au développement des marchés 9
Environnement 10
Soutien technique 11
Formation 12
Soutien à la recherche 13
Services vétérinaires 14
Comités consultatifs 15

EXAMEN DES PROGRAMMES ET DES SERVICES DE SOUTIEN À L'AQUACULTURE **16**

Terre-Neuve 16
Nouvelle-Écosse 23
Nouveau-Brunswick 28
Île-du-Prince-Édouard 32
Québec 36
Ontario 55
Manitoba 61
Saskatchewan 62
Alberta 64
Colombie-Britannique 65

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES ET DES SERVICES, PAR TYPE ET PAR PROVINCE **75**

Production 76
Transformation 77
Développement technologique 77
Mise en marché 78
Environnement 78
Soutien technique 79
Formation 79
Recherche 80
Services vétérinaires 81
Comités consultatifs 81

Introduction

Le présent rapport contient des informations contextuelles qui visent à étayer le programme de travail fixé pour le deuxième mandat du Commissaire au développement de l'aquaculture.

Des porte-parole de chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux ont contribué à la recherche, à la communication et à l'examen des informations sous-tendant ce rapport.

Le rapport comprend quatre grandes sections. La première section contient un bref aperçu des différents types de programmes et de services, et formule certaines observations préliminaires sur la nature et l'étendue de ces prestations.

La deuxième section résume les programmes et les services, par type et par province.

La troisième section procède à un examen détaillé, par province, des programmes et services de soutien à l'aquaculture.

Enfin, on trouve dans la quatrième section des tableaux détaillés résumant l'information présentée dans les deuxième et troisième sections.

Ce rapport constitue essentiellement un portrait de la situation qui régnait lors de sa préparation. En effet, certaines provinces étaient alors en train de modifier la teneur de leurs programmes. De toute évidence, la nature et la portée des programmes et des services offerts par les provinces et les territoires continueront d'évoluer à court et à moyen termes.

Observations générales

Les commentaires ci-dessous s'inspirent de la documentation communiquée aux fins du présent rapport. Au départ, ce dernier visait à regrouper les données nécessaires à l'élaboration subséquente d'un programme d'examen et d'analyse, qui viendrait appuyer la conception des politiques gouvernementales. Cependant, il est possible de faire certaines remarques.

- L'information présentée dans ce rapport devra être comparée à la situation régnant dans au moins cinq autres secteurs (programmes et services offerts par des organismes fédéraux, par des associations régionales et nationales, par des agences locales, par des établissements d'enseignement post-secondaire et par des instances industrielles).
- Soulignons que dans le Canada atlantique, l'appui au secteur aquacole doit passer par des ententes fédérales-provinciales. Il est difficile de déterminer avec précision dans quelle mesure les types de programmes offerts dans chaque province de l'Atlantique dépendent des politiques provinciales ou sont le fruit de négociations fédérales-provinciales. Cependant, les gammes de programmes offertes dans ces provinces présentent une certaine similitude.
- Outre les provinces du Canada atlantique, le Québec et la Colombie-Britannique ont mis sur pied un éventail impressionnant de mesures d'appui.
- Les provinces intérieures et les territoires ne semblent pas offrir une aide directe substantielle au secteur.

L'information qui sous-tend ce rapport se répartit dans les catégories suivantes de programmes et de services :

- Soutien à la production ou accroissement de la production
- Soutien à la transformation ou amélioration des opérations de transformation
- Facilitation du développement technologique
- Aide à la mise en marché
- Aide environnementale
- Soutien technique
- Formation/mentorat
- Soutien ou implication en recherches
- Services vétérinaires
- Soutien des comités consultatifs

Voici quelques brèves observations découlant d'un examen de la documentation fournie.

Soutien à la production

- Toutes les provinces soutiennent les activités de production, sauf l'Alberta, qui a cependant fait part de son intention de le faire.
- Dans les provinces intérieures (Ontario, Manitoba et Saskatchewan), les entreprises aquacoles qui souhaitent obtenir une aide financière doivent passer par les programmes généraux de développement agricole/économique.
- Dans le secteur aquacole en particulier, les programmes et les services de soutien à la production consistent surtout en des prêts financiers et des garanties d'emprunt.
- Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard semblent mettre l'accent sur une stratégie de diversification, prévoyant l'octroi d'une aide pour l'élevage de certaines espèces en particulier.
- C'est peut-être au Québec qu'on trouve la plus grande diversité de mécanismes de soutien financier à la production.
- La Colombie-Britannique offre une gamme étendue d'initiatives, qui (sauf pour le Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole) se caractérisent par le fait qu'elles ne ciblent pas une aide financière directe aux entrepreneurs.

Soutien à la transformation

- Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont des programmes qui offrent explicitement une aide à l'amélioration des opérations de transformation.
- Ces programmes de soutien à la transformation sont relativement récents, comparativement aux autres facettes de l'aide donnée à l'industrie. Le fait que ces programmes sont offerts dans le Canada atlantique pourrait être le signe d'un besoin régional. Il se peut également que les entreprises de transformation ne cadrent pas avec la définition classique de l'industrie aquacole.
- La Colombie-Britannique n'offre pas de programme d'aide particulier pour la transformation des produits aquacoles.

Soutien technologique

- Il se peut que les divers types de programmes d'aide financière contribuent au développement technologique de l'industrie aquacole, mais il y a relativement peu de programmes expressément ciblés sur le développement technologique.
- Le soutien technologique vise deux grands objectifs. Tout d'abord, on souhaite favoriser l'établissement de nouvelles technologies qui réduiront l'impact environnemental de l'industrie. C'est tout particulièrement le cas de la Colombie-Britannique. Deuxièmement, on souhaite mettre au point de nouvelles technologies qui rehausseront l'efficacité et l'efficience des opérations de production.

Aide à la mise en marché

- Terre-Neuve et le Québec mènent le peloton à cet égard. Tous deux ont établi des programmes spéciaux d'aide à la commercialisation, qui prévoient notamment un appui financier pour la promotion à l'échelle internationale.
- Soulignons que la Colombie-Britannique n'offre aucune aide spéciale pour la mise en marché, ni pour la transformation. Il peut s'agir d'un choix de politique délibéré.

Aide environnementale

- La Colombie-Britannique a instauré une série de programmes énergiques directement axés sur les problèmes environnementaux.
- Dans ce domaine, le programme de réinstallation des entreprises aquacoles reflète bien le dynamisme manifesté par la Colombie-Britannique, qui offre également des programmes d'aide à la préparation de plans, au choix de sites, à la réalisation de projets-pilotes et à la prévention des échappées.

Soutien technique

- Toutes les provinces offrent un certain soutien technique, notamment des services d'information. Cependant, la nature et l'étendue de ce soutien varient d'une province à l'autre.
- Au Canada atlantique, on fonctionne selon un modèle de développement économique communautaire où les demandeurs d'aide financière ont accès à un personnel qualifié, qui collabore également avec l'industrie à des recherches concertées au niveau communautaire.
- L'étendue des services d'appoint semble fortement tributaire du nombre d'employés affecté à chaque service responsable du dossier aquacole.
- En Colombie-Britannique, les services techniques semblent surtout s'inspirer du programme d'action environnementale qu'ils doivent appliquer.

Soutien à la formation

- De la formation avancée est offerte. L'Université de Guelph, entre autres établissements, offre un programme d'études supérieures en aquaculture.
- Dans certaines régions, il est possible de suivre une formation pratique en entreprise. Soulignons tout particulièrement le Programme de mentorat de la Nouvelle-Écosse.
- Il existe de nombreuses activités de courte durée. L'Ontario et l'Alberta offrent des programmes d'une journée.

Soutien à la recherche

- Ce rapport ne reflète pas toute la diversité des recherches menées dans les établissements provinciaux. Les programmes de financement recensés permettent de dégager plusieurs tendances.
- L'Ontario et le Québec ont des programmes d'aide à la recherche fondamentale.
- La Colombie-Britannique et le Québec ont fortement investi dans la recherche appliquée.
- Les recherches menées au Canada atlantique avec l'aide financière des programmes d'aquaculture semblent axés sur des projets particuliers.

Services vétérinaires

- Au Canada atlantique, des services vétérinaires sont offerts pour les laboratoires provinciaux existants qui mènent des analyses diagnostiques et des expériences sur place. Cependant, la pénurie de personnel de terrain a pour effet de restreindre l'offre de services vétérinaires aux entreprises individuelles.
- Le Québec a instauré un service vétérinaire unique en son genre, dont peuvent se prévaloir les entreprises de toute la province. En vertu de ce programme, des vétérinaires locaux offrent des services payants, qui sont subventionnés.

Soutien consultatif

- Les comités consultatifs officiels jouent peut-être un rôle important qu'on ne l'a signalé. Cependant, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ont explicitement souligné ce rôle.

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Soutien à la production

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme d'engraissement de la morue atlantique ➲ Programme d'incitation à la mytiliculture ➲ Programme de technologie mytilicole ➲ Fonds de roulement pour l'industrie du mollusque	➲ Commission des prêts aux pêcheurs et aux aquaculteurs ➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique ➲ Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse ➲ Comité pour la mise en valeur de l'aquaculture ➲ Comité consultatif régional du développement aquacole	➲ Conseil de développement des pêches ➲ Fonds de développement total	➲ Programme d'incitation à la location ➲ Programme de technologie aquacole ➲ Programme de diversification de l'aquaculture ➲ Programme de financement de la conchyliculture	➲ Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires ➲ La Financière agricole du Québec
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph ➲ Initiative de développement économique des collectivités rurales	➲ Programme de crédit agricole	➲ Caisse d'amélioration des Commissions de développement économique régional ➲ Programme Small Business Loans Association (SBLA) ➲ Programme d'aide au développement coopératif ➲ Fonds pour le développement de l'agriculture		➲ Initiative pour la mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (poissons) ➲ Contrôle de la qualité (conchyliculture) ➲ Études de planification et de capacité ➲ Programmes d'aide à la recherche-développement ➲ Fonds de roulement pour l'industrie aquacole du mollusque

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Aide à la transformation

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme d'engraissement de la morue atlantique ➲ Transformation et marketing - développement de produits ➲ Fonds de roulement pour l'industrie aquacole du mollusque	➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique ➲ Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse		➲ Programme de production expérimentale	
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
		➲ Fonds de développement agricole		

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Aide au développement technologique

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de technologie aquacole			➲ Programme de technologie aquacole	
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph				➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture)

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Soutien au développement des marchés

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme d'engraissement de la morue atlantique ➲ Transformation et marketing – développement de produits ➲ Études de marché/renseignements commerciaux ➲ Prospection industrielle	➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique	➲ Fonds de développement total ➲ Programme d'aide au commerce		➲ Programme d'encadrement marketing pour les petites et micro-entreprises ➲ Horizon Export : Programme de développement des exportations bioalimentaires ➲ Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
		➲ Fonds de développement agricole		

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Environnement

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
			➲ Programme de technologie aquacole	
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph				➲ Initiative provinciale de prévention des échappées ➲ Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (poissons) ➲ Conseils sur le choix des emplacements et aide technique (pisciculture et conchyliculture) ➲ Initiative de réimplantation des piscicultures

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Soutien technique

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme d'engraissement de la morue atlantique ➲ Programme d'extension conchylicole ➲ Service d'extension piscicole	➲ Comité de développement de l'aquaculture	➲ Comité d'examen des écloseries ➲ Fonds de développement total	➲ Programme de surveillance des opérations mytilicoles	
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph			➲ Service d'information et soutien technique	➲ Conseils sur le choix des emplacements et aide technique (pisciculture et conchyliculture)

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Formation

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
	➲ Programme de mentorat en aquaculture		➲ Programme de recherche aquacole	
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Université de Guelph			➲ Formation sur la pisciculture en étang	➲ Aide à la recherche-développement

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Soutien à la recherche

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme de technologie mytilicole	➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Comité de mise en valeur de l'aquaculture	➲ Fonds de développement total	➲ Programme de technologie aquacole ➲ Programme de recherche aquacole	➲ Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Société de recherche et développement de l'aquaculture continentale inc. (SORDAC) ➲ Société de développement de la mariculture inc. (SODIM)
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Université de Guelph		➲ Fonds de développement agricole		➲ Initiative provinciale de prévention des échappées ➲ Base de données sur la santé du poisson ➲ Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture) ➲ Contrôle de la qualité (conchyliculture) ➲ Études de planification et de capacité ➲ Programmes d'aide à la recherche-développement

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Services vétérinaires

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Services ichtyopathologiques/vétérinaires	➲ X	➲ Comité technique de la santé du poisson ➲ Laboratoire d'ichtyopathologie		➲ Autopsies : laboratoires de pathologie, Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale ➲ Qualité des aliments et santé animale (QASA) ➲ Programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins.
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Université de Guelph				➲ Initiative sur la santé du poisson : Programme de surveillance et de vérification des maladies ➲ Base de données sur la santé du poisson ➲ Comité de travail sur la santé du poisson

Résumé des programmes et des services, par type de soutien

Comités consultatifs

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
	➲ Comité consultatif régional du développement aquacole	➲ Comité technique de la santé du poisson ➲ Comité d'examen des écloseries		
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
				➲ Comité de travail sur la santé du poisson

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de diversification des pêches (PDP) ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Recherche ↳ Mise en marché	➲ Les entreprises privées et les pêcheurs peuvent demander une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 60 % des coûts admissibles. Les projets hautement risqués ou mis sur pied par des organismes publics ou sans but lucratif peuvent toutefois faire l'objet d'un financement supérieur lorsqu'ils ont le potentiel d'importantes retombées pour toute l'industrie. ➲ Toute contribution directe provenant d'une autre source gouvernementale entraînera une baisse proportionnelle de l'aide fournie par le PDP. ➲ La contribution maximale versée à un projet donné est normalement plafonnée à 100 000 $. *Les projets commerciaux obtenant une aide fédérale de plus de 100 000 $ seront assujettis à la politique fédérale sur la capacité de remboursement.* ➲ Le PDP, doté d'un budget de dix millions de dollars, est conjointement administré par la province et le gouvernement fédéral.	➲ Sont admissibles les instituts de recherche-développement, les associations de développement régional et les partenariats public-privé. Pour être admissibles, les organisations publiques doivent participer à une quelconque activité de récolte, de transformation ou de mise en marché des produits du poisson, en collaboration avec une entreprise de pêche ou un établissement de transformation détenteur d'un permis de Terre-Neuve et du Labrador. ➲ Voici une liste non exhaustive des activités admissibles : nouvelles technologies de récolte et de transformation à valeur ajoutée; engraissement d'espèces sauvages; pêches expérimentales et relevés commerciaux; développement de produit; hausse de la productivité; développement des marchés d'exportation; amélioration de la qualité des produits et des matières premières; recherche de débouchés. ➲ Ne sont PAS admissibles les opérations aquacoles classiques (c.-à-d. l'élevage d'espèces commerciales – saumon, truite arc-en-ciel, moules, pétoncles – durant tout leur cycle évolutif, depuis le stade d'œufs jusqu'à la vente du produit primaire).	➲ Le programme vise les objectifs suivants : ➲ Diversifier l'industrie halieutique provinciale d'une manière écologique. ➲ Maximiser la valeur de l'industrie halieutique pour l'économie provinciale. ➲ Favoriser les initiatives de recherche et/ou développement qui auront des retombées positives à long terme pour toute l'industrie. ➲ Faire profiter toute l'industrie des retombées des projets de recherche et/ou de développement.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'engraissement de la morue ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Transformation ↳ Soutien technologique ↳ Mise en marché	➲ Le financement provient du Programme de diversification des pêches. ➲ Les projets actuels totalisent 200 000 $; à partir de septembre 2002, aucune nouvelle proposition n'est acceptée pour ce programme.	➲ Ce programme chapeaute quatre projets cette année (soutien technique, santé du poisson, développement des marchés, problèmes de transformation/manutention). ➲ Les projets doivent profiter à l'ensemble du secteur de l'engraissement de la morue.	➲ La province a créé ce programme en 2000, en le dotant d'un budget triennal de 622 000 $. Le programme offre des services de soutien à l'industrie et est actuellement coordonné par le ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Son financement provient du Programme de diversification des pêches, qui fait partie de l'Entente Canada-Terre-Neuve sur la composante développement économique des Mesures d'adaptation et de restructuration des pêches.
Programme de technologie aquacole ➲ Catégorie : ↳ Technologie	➲ Budget annuel de 150 000 $ pour 2002. ➲ Phase 1 : Nouvelles technologies – Subventions atteignant normalement 60 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 $ par projet. ➲ Phase 2 : Mise à niveau technologique – Subventions atteignant normalement 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 $ par projet. ➲ Si un projet touche une contribution non remboursable d'une autre source publique, l'aide financière provenant de ce programme est réduite de façon que l'appui financier combiné ne dépasse pas 75 %.	➲	➲ Ce programme aide les entreprises aquacoles à évaluer, à mettre au point et à adopter de nouvelles techniques/technologies visant à accroître la production, à abaisser les coûts de production ou à rehausser la qualité du produit.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Transformation et marketing - développement de produits ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché ↳ Transformation	➲ Le budget total annuel s'échelonne entre 100 000 à 150 000 $.	➲ La Division continue de travailler à la mise au point de nouvelles technologies d'emballage et à de nouvelles initiatives d'expansion des marchés pour la gonade d'oursin. On s'efforce particulièrement de remanier les technologies de transformation du poisson salé et d'en développer les marchés, et de diversifier la gamme de produits dérivés du poisson salé. ➲ Depuis quelques années, l'industrie transforme une grande variété de produits secondaires et à valeur ajoutée : produits marinés et saumurés, produits fumés, plats principaux, sous-produits séchés de la carapace, produits à base de surimi, produits panés, produits séchés spécialisés. Les entreprises de transformation nouvellement créées fabriquent des plats de résistance prêts à consommer (saumon, crabe, produits secondaires des moules, cocktail de crevettes, salsa de fruits de mer. ➲ La demande d'aliments prêts-à-servir dans le monde industrialisé continue d'augmenter; en raison du déclin subi par les espèces traditionnellement pêchées, l'industrie doit se diversifier davantage pour répondre à cette demande croissante, où le consommateur réclame une plus grande variété de produits « pré-cuisinés » et d'autres produits prêts pour la table. À cette fin, l'industrie doit produire des aliments pré-portionnés à grande valeur, en faisant appel à diverses espèces de poissons de fond ainsi qu'au saumon et à la morue d'élevage. ➲ On s'efforce d'utiliser intégralement tous les produits résiduaires des mollusques et crustacés, des espèces cultivées et des espèces pélagiques.	➲ La Division de la transformation et du marketing continue d'axer ses efforts vers la valorisation de produits secondaires et d'espèces sous-utilisées. Le fort volume des résidus de carapaces provenant des entreprises de transformation du crabe et de la crevette présente un énorme potentiel de développement; on travaille à la création de plusieurs usines d'extraction de la chitine et du chitosane dans la province.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'incitation à la mytiliculture ➲ Catégorie : ↳ Soutien à la production	➲ Le Programme disposait de 300 000 $ pour 2000-2001 et de 200 000 $ en 2001-2002. ➲ Budget pour 2002 : 100 000 $. ➲ Ce programme offre des subventions équivalant normalement à 50 % des frais admissibles, pour l'acquisition de nouveaux équipements dont le promoteur peut prouver qu'ils augmenteront la production par rapport aux niveaux prévus.	➲ Le programme s'adresse à tout individu, à toute société de personnes ou à toute compagnie détenant un permis de mytiliculture commerciale à Terre-Neuve et qui n'a pas de prêt impayé auprès du ministère des Pêches et de l'Aquaculture, de l'APÉCA et du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement rural. Critère de production minimum : récolte de 25 000 kg ou déploiement d'au moins 10 000 collecteurs ou boudins, dans l'une ou l'autre des deux années précédentes. ➲ Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture peut verser une contribution non remboursable atteignant normalement 50 % des frais admissibles, pour les projets dont le promoteur peut démontrer qu'ils accroissent la production.	➲ (Note : On décidera cette année de l'opportunité de poursuivre ce programme.) ➲ Le programme a pour but d'aider financièrement les conchyliculteurs à réaliser des projets touchant la production, la récolte et la transformation d'espèces admissibles. ➲ Le premier remboursement est prévu pour l'automne 2002. ➲ Le programme a été conçu pour aider les mytiliculteurs à accroître leur production par rapport aux plans initiaux.
Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Transformation	➲ Fonds renouvelable de 1,5 million de dollars. ➲ Prêts atteignant jusqu'à 30 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 250 000 $. ➲ Normalement, les requérants doivent fournir une contribution en capital d'au moins 20 %. Lorsque le requérant fait preuve d'un engagement manifeste, le comité des prêts a le pouvoir de réduire ce pourcentage de contribution minimale et d'autoriser une aide atteignant jusqu'à 50 % des frais admissibles.	➲ Sont admissibles les entreprises privées qui pratiquent à plein temps la culture des moules bleues ou des pétoncles, et qui détiennent un permis commercial de concession aquicole. ➲ Critères de production minimum : les entreprises doivent avoir accès à suffisamment d'eau pour être en mesure de produire annuellement au moins 300 000 livres de moules bleues (normalement environ 40 hectares) ou un million de naissains de pétoncle (normalement quelque 15 hectares); dans le cas des entreprises d'élevage de la moule bleue, elles doivent détenir un permis de transformation primaire et pouvoir démontrer qu'elles peuvent produire au moins 100 000 livres par année.	➲ Ce programme a pour but d'aider financièrement les entreprises conchylicoles à réaliser des projets touchant la production, la récolte et la transformation des espèces admissibles. Coûts inadmissibles : achat de terrain, fonds de commerce, véhicules à moteur ou embarcations ne servant pas exclusivement aux initiatives financées, biens immobiliers excédant la juste valeur marchande, refinancement de la dette, ou frais de transformation secondaire. ➲ Il reste environ sept années d'existence au programme.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole (suite)	➲ Dans des cas exceptionnels, lorsque le projet peut engendrer de fortes retombées économiques, le niveau d'aide maximum peut être majoré à 500 000 $. ➲ Durée maximale de dix années, à un taux fixe correspondant au taux préférentiel +1 %.	➲ On ne considérera initialement que les projets touchant la moule bleue et le pétoncle géant, et dont les coûts totaux sont d'au moins 100 000 $. ➲ Aucune nouvelle proposition n'est acceptée pour ce programme.	
Services ichtyopathologiques/ vétérinaires ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires	➲ Budget total de 195 000 $ pour 2002.	➲ Il existe un laboratoire complet d'ichtyopathologie à Bay d'Espoir, et d'autres laboratoires à St. John's.	➲ Le service d'appoint a pour but de fournir des services vétérinaires constants et proactifs à l'industrie piscicole et conchylicole, pour prévenir, détecter hâtivement et traiter les maladies. ➲ Prestation de services vétérinaires aux pisciculteurs et aux conchyliculteurs pour les aider à régler tout problème de santé pouvant nuire au développement d'un secteur particulier.
Prospection industrielle ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché	➲ Affectation budgétaire totale de 95 000 $ pour 2002.	➲ Service fourni à l'ensemble de l'industrie.	➲ Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture a reconnu le potentiel de la péninsule Connaigre, de l'extérieur de Baie d'Espoir et de la portion nord de la baie Fortune pour l'élevage des quatre espèces commerciales prioritaires. Le secteur public et le secteur privé doivent tous deux investir dans cette région, pour en concrétiser le potentiel économique. Ce programme constituera le volet public de ces investissements.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Études de marché / renseignements commerciaux ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché	➲ Budget total de 60 000 $ pour 2002.		➲ Recherche, collecte et diffusion de données commerciales, grâce à une veille commerciale pour toutes les principales espèces et à la recherche de débouchés pour les pêches émergentes.
Services d'extension conchylicole ➲ Catégorie : ↳ Soutien technique	➲ Budget total de 82 000 $.	➲ Service offert à toute l'industrie.	➲ Contrôle biologique/analyse de la productivité – Ce programme poursuivra les activités de surveillance visant l'amélioration de la productivité (surveillance des conditions environnementales et des larves), mises sur pied dans le cadre du volet aquacole de l'Entente sur la relance économique. On souhaite continuer de recueillir des données environnementales sur les caractéristiques biophysiques des cinq principales régions mytilicoles de la province. ➲ Contrôle et gestion de la qualité – Des programmes d'assurance et de gestion de la qualité peuvent constituer la première étape et des sous-éléments de processus plus exhaustifs de contrôle de la qualité, par exemple la méthode d'analyse des risques et de contrôle des points critiques (HACCP).

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Terre-Neuve

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Service d'appoint piscicole ➲ Catégorie : ↳ Soutien technique	➲ Budget total de 83 000 $ pour 2002.	➲ Service offert à toute l'industrie.	➲ Code de confinement – Il est essentiel d'observer et d'appliquer le Code de confinement si l'on souhaite continuer d'utiliser des variétés de poissons diploïdes à Baie d'Espoir. On s'efforcera donc de faire en sorte que les méthodes établies fonctionnent bien et génèrent le type et la quantité de données exigées par le Code. ➲ Gestion de la qualité – Ce projet vise l'établissement et la mise au point de programmes d'assurance et de gestion à long terme de la qualité en entreprise, en aidant les entreprises d'élevage et de transformation à adopter des techniques et des technologies qui leur permettront d'optimaliser la qualité tout au long de la filière de production, depuis le site d'élevage jusqu'à l'usine de transformation. ➲ Perfectionnement des ressources humaines – Aide financière visant à perfectionner les connaissances et les compétences du personnel de gestion et d'exécution des entreprises. On met l'accent sur le transfert de compétences inter-entreprises, pour exposer le personnel aux meilleures techniques disponibles du secteur privé.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouvelle-Écosse

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de mentorat en aquaculture ➲ Catégorie : ↳ Mentorat/ Formation		➲ Les participants travaillent sur place comme tout autre employé; ils sont confrontés sur le tas aux réalités quotidiennes de l'aquaculture (techniques, échéances, méthodes, problèmes et solutions). Durant leurs sessions d'apprentissage dirigé, ils doivent également préparer et remettre des travaux écrits.	➲ Les participants suivent dix semaines de formation en classe à Pictou, où des formateurs qualifiés et des conférenciers invités viennent les instruire sur divers sujets : sécurité, soins vétérinaires, entrepreneurship, tenue de livres, gestion d'une petite entreprise. Ensuite, ils passent 30 semaines sur le terrain avec leurs mentors.
Commission des prêts aux pêcheurs et aux aquaculteurs ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ La Commission dispose d'une capitalisation totale de 25 millions de dollars.	➲ Des prêts directs sont offerts pour l'acquisition de cheptel de départ chez les salmonidés, de naissains/juvéniles de mollusques, d'équipement de récolte/d'engraissement et de matériaux. Les prêts peuvent également servir à l'achat du matériel suivant : radeaux, bouées, dispositifs de flottaison, ancres, filets, cages pour l'engraissement du poisson, petites embarcations, moteurs hors-bord, dispositifs embarqués de manutention. ➲ Les prêts directs ne peuvent servir à l'achat de véhicules à moteur, de terrains et de nourriture pour poisson. ➲ Calendrier de remboursement : ↳ Alevins – à la récolte ↳ Matériel piscicole – dix ans maximum ↳ Naissains de moule – à la récolte ↳ Équipement mytilicole – 12 années maximum ↳ Naissains d'huîtres – à la récolte ↳ Équipement ostréicole – 15 ans au maximum ➲ Les entrepreneurs qui souhaitent obtenir des garanties de prêt pour l'obtention d'un capital de roulement, pour l'achat de nourriture ou pour amortir leurs frais d'exploitation, peuvent s'adresser aux banques à charte. Les montants sont flexibles; ces garanties sont assujetties aux règles bancaires, et la marge de crédit est reconductible pour chaque cycle d'élevage.	➲ La Commission finance directement l'achat de stock piscicole et mytilicole, ainsi que de matériel d'engraissement et de culture (mais pas la nourriture). ➲ Les entrepreneurs qui souhaitent obtenir des garanties de prêt pour l'obtention d'un capital de roulement, pour l'achat de nourriture ou pour amortir leurs frais d'exploitation, peuvent s'adresser aux banques à charte.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouvelle-Écosse

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Catégorie : ↳ Transformation ↳ Production ↳ Recherche	➲ Financement maximum de 50 000 $, pouvant s'échelonner entre 25 % et 100 % des frais admissibles, selon les particularités du projet.	➲ Activités admissibles : transferts technologiques axés sur le développement, projets de recherche, missions extérieures.	➲ L'aide offerte vise à favoriser la conception ou l'amélioration des technologies de récolte et de transformation, le développement de l'aquaculture et la création de nouvelles infrastructures communautaires.
Soutien de l'aquaculture par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Transformation ↳ Mise en marché	➲ Prêts remboursables proportionnels aux coûts en capital, selon les limites ci-dessous et jusqu'à concurrence de 500 000 $. ➲ 50 % - agrandissement des installations de production traditionnelles/existantes. ➲ 50 % - démarrage de nouveaux établissements, modernisation ou produits. ➲ 75 % - embauche de consultants, études de marketing/consultation, activités de marketing, R&D sur les produits, usines-pilotes, hausse de la productivité, etc. ➲ Les prêts ne sont pas garantis et ne portent aucun intérêt pour une période de trois ans, après quoi le taux d'intérêt augmente graduellement pour chaque année suivante.		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouvelle-Écosse

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Entente de coopération Canada/N.-É. – Programme sur la compétitivité des ressources/secteurs stratégiques ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Transformation	➲ L'aide varie de 25 % à 80 % des coûts admissibles. L'entrepreneur doit directement assumer le reste des coûts.	➲ Les demandeurs doivent participer activement à l'industrie aquacole et détenir tous les permis, baux et licences nécessaires. Coûts admissibles : éléments d'actif payés par le demandeur, infrastructure pertinente, frais directs de conception, d'acquisition, de construction, de modification, de conversion, de transport et d'installation. Les propositions doivent favoriser l'adoption de méthodes, techniques ou technologies nouvelles ou innovatrices; elles doivent être suffisamment détaillées sur le plan technique, opérationnel et biologique; elles doivent profiter à toute l'industrie et être génératrices d'emplois. Les bénéficiaires sont tenus de présenter un rapport final aux parties intéressées.	➲ À noter que ce programme était en vigueur de 1996 à 2001. Les projets devaient porter sur les thèmes suivants : salmoniculture; pisciculture marine; conchyliculture; développement de géniteurs; développement de produits ; marketing; interactions environnementales.
Comité pour le développement de l'aquaculture en Nouvelle-Écosse ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Soutien technique ↳ Recherche	➲ Des représentants de cette instance siègent à tous les comités techniques, où ils évaluent et commentent les aspects commerciaux des requêtes présentées par les entreprises aquacoles, et examinent tous les grands projets de recherche et les demandes de prêt.	➲ À l'heure actuelle, le Comité chapeaute trois sous-comités, dont les fonctions d'examen sont fixées par des mandats et des critères. ➲ Les sous-comités techniques de la mytiliculture et de la salmoniculture examinent tous les enjeux et toutes les requêtes concernant les espèces aquacoles traditionnelles (nouveaux sites d'élevage, petites piscicultures où l'on pêche le poisson soi-même, écloseries, problèmes d'introduction et de déplacement associés aux nouvelles espèces).	➲ En novembre 1993, le ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse et la *Nova Scotia Economic Renewal Agency* (Agence pour le renouveau économique de la Nouvelle-Écosse) ont conjointement formé le Comité pour le développement de l'aquaculture en Nouvelle-Écosse, pour y regrouper toutes les capacités des organismes gouvernementaux pouvant contribuer à la promotion et à la mise en valeur de l'aquaculture dans la province.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouvelle-Écosse

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Comité pour le développement de l'aquaculture en Nouvelle-Écosse (suite)		➲ Le sous-comité de la pisciculture marine expérimentale, plus récent, s'intéresse à un dossier d'intérêt croissant et à un stade de développement préliminaire, soit les écloseries et les entreprises d'engraissement d'espèces marines (corégone, bar rayé, anguilles). L'élevage d'espèces traditionnelles hautement valorisées comme le flétan, l'aiglefin et la plie a, à toutes fins pratiques, atteinte l'étape commerciale en Europe, et présente d'intéressantes perspectives à long terme pour la Nouvelle-Écosse. Dans l'immédiat, ce sous-comité a pour mandat de favoriser une évolution harmonieuse de ce secteur aquacole durant les premières étapes critiques de son développement. ➲ Les sous-comités techniques s'intéressent également aux technologies ou aux techniques, nouvelles ou existantes, qui pourraient ultérieurement profiter à l'industrie (techniques avancées d'hybridation triploïde, cryopréservation des larves de mollusque, élevage de géniteurs, santé du poisson, répression des maladies, capacité de charge, planification pour les secteurs actuellement actifs.	➲ Le Comité tient actuellement des réunions trimestrielles, ou selon les besoins. Dans le cadre de ses travaux courants, il a supervisé l'examen d'environ 160 requêtes et 40 propositions au cours des trois dernières années. ➲ En outre, le Comité s'efforce toujours de détecter les lacunes fondamentales présentes dans l'infrastructure existante essentielle à l'expansion de l'industrie aquacole en Nouvelle-Écosse. Il s'est particulièrement efforcé d'examiner les grands problèmes en rencontrant des groupes de l'extérieur, pour obtenir des conseils et de l'information. ➲ Les membres du Comité ont rencontré des représentants de l'APÉCA au Cap-Breton et visité une des plus grosses entreprises intégrées de salmoniculture et de truiticulture de la région, pour mieux comprendre les problèmes et les perspectives caractérisant cet important segment de l'industrie aquacole.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouvelle-Écosse

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Comités consultatifs régionaux du développement aquacole (RADAC) ➲ Catégorie : ↳ Production		➲ Voici une partie des critères employés par les Comités pour évaluer les requêtes : utilisations actuelles du plan d'eau; possibilité de conflits d'usage ; nombre de baux déjà accordées; adéquation des lieux (y compris les conditions locales comme la quantité de glace, la profondeur de l'eau, l'exposition, les vents dominants, les espèces, la méthode d'élevage, etc.).	➲ Les Comités consultatifs régionaux du développement aquacole ont vu le jour dans le cadre d'un projet-pilote réalisé dans la région de Wedgeport et Pubnico, et qui visait à mettre en place un mécanisme permettant au promoteur et à la collectivité de s'entendre sur la meilleure façon de procéder. Les résultats de ces discussions sont ensuite communiqués au ministre des Pêches et de l'Aquaculture, sous forme de recommandation. ➲ Ces comités sont composés de personnes qui représentent les divers intérêts de la région : pêcheurs, aquaculteurs, plaisanciers, propriétaires riverains, gens d'affaires, politiciens locaux; bref, l'ensemble des personnes et des groupes touchés par la création d'une entreprise aquacole. ➲ Il existe actuellement de tels comités pour les régions suivantes : Digby/Annapolis, Wedgeport, Pubnico, Shelburne, Mahone Bay, la côte est, Guysborough, l'île Madame, Tatamagouche et l'est de la baie St. Margaret. On souhaite que la majorité des secteurs à fort potentiel aquacole forment des comités. Dans les régions non couvertes par un tel comité, la consultation se fait par un processus d'audiences publiques.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouveau-Brunswick

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Conseil de développement des pêches – Prêts et garanties de prêt ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Prêts directs pouvant atteindre 500 000 $ pour la construction de nouvelles installations et l'achat d'équipement qui faciliteront et stimuleront l'établissement ou l'expansion de d'entreprises aquicoles dans la province. ➲ Les entreprises peuvent également obtenir des garanties de prêt pour garnir leur fonds de roulement. Les garanties de prêt sont plafonnées à 80 % des frais d'exploitation approuvés, et la responsabilité du Ministère se limite aux prêts d'exploitation qui demeurent impayés après que l'établissement prêteur a réalisé toutes les garanties détenues en regard des prêts.	➲ Les requérants ne doivent avoir aucun arriéré à l'égard d'un prêt consenti par le Ministère. ➲ Le projet doit porter sur la production et la récolte de poissons, de mollusques/crustacés ou de plantes aquatiques. ➲ Le projet doit comporter une possibilité de création d'emplois permanents ou présenter un important potentiel d'augmentation des ventes, et il doit être commercialement viable. ➲ Le requérant doit posséder une participation minimum de 20 % de l'actif total (y compris les biens qu'il prévoit acquérir grâce au projet). ➲ Le programme de prêts directs ne couvre pas les dépenses récurrentes normales, y compris les dépenses du fonds de roulement et les articles comme la nourriture, les saumoneaux, la semence, etc. (voir le programme de garanties de prêt). ➲ Sont admissibles aux prêts directs ou aux garanties de prêt les individus, les compagnies, les sociétés de personnes et/ou les associations résidant au Nouveau-Brunswick et qui y font affaire.	➲ L'aide financière aux aquaculteurs peut prendre la forme de prêts directs ou de garanties de prêt pour des activités de conchyliculture/pisciculture en milieu marine.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouveau-Brunswick

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Comité technique de la santé du poisson (CTSP) ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires ↳ Comité consultatif			➲ Le Comité technique de la santé du poisson, créé en vertu de la Loi sur l'aquaculture (paragraphe 37(2)), conseille le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture sur la gestion et la répression des maladies préoccupantes. Sa formation découle de la volonté manifestée par le gouvernement et l'industrie de contrer les maladies pouvant menacer l'industrie piscicole. Le Comité joue d'abord un rôle consultatif; il relève directement du ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture. Il est composé de trois représentants de l'industrie (trois vétérinaires privés), d'un vétérinaire provincial spécialisé en aquaculture, d'un spécialiste provincial en ichtyopathologie et d'un spécialiste fédéral en ichtyopathologie.
Comité d'examen des écloseries ➲ Catégorie : ↳ Comité consultatif ↳ Soutien technique	➲ Les organismes qui appuient financièrement un projet (APÉCA, Entreprises Nouveau-Brunswick, Programme d'aide à la recherche industrielle du CNR, etc.) sont également priés de participer à son examen. Le Comité considère les aspects tant techniques que financiers du projet, et formule une recommandation aux organismes de financement concernés.	➲ Le Comité passe en revue tous les projets prévoyant l'ouverture d'une nouvelle écloserie ou l'expansion importante d'une écloserie existante, et qui font l'objet d'une demande de financement auprès des instances provinciales ou fédérales.	➲ Le Comité est un organe d'examen multilatéral où siègent plusieurs ministères provinciaux : Agriculture, Pêches et Aquaculture; Environnement et Gouvernements locaux; Ressources naturelles et Énergie.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouveau-Brunswick

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Fonds de développement total ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Mise en marché ↳ Technologie ↳ Recherche	➲ Le Fonds sert habituellement de financement d'appoint pour les projets dont l'argent provient surtout d'autres sources. (Le mandat final et les objectifs définitifs de ce programme ne sont pas encore disponibles.)	➲ Ce fonds soutient une grande diversité de projets : recherche, production, mise en marché, transfert technologique, communications, etc.	➲ Il s'agit d'un programme de promotion du développement mis sur pied par le ministère provincial de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, qui appuie des projets agricoles, halieutiques et aquacoles.
Programme d'aide au commerce ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché	➲ Les entreprises peuvent faire financer jusqu'à trois projets par année financière, jusqu'à concurrence de 3 000 $ par projet et de 6 000 $ par année. ➲ Les entreprises peuvent également se faire rembourser jusqu'à 50 % des coûts totaux : 50 % du billet aller-retour par transport public, classe économique, pour un maximum de deux personnes dans le cas d'une foire commerciale et d'une personne dans le cas d'une mission commerciale, ou 0,15 $ par km pour les déplacements en voiture, jusqu'à concurrence d'un montant égal à 50 % du billet d'avion. ➲ Indemnité journalière de 100 $ (au Canada) pour une ou deux personnes durant cinq jours au maximum (y compris les journées de déplacement) dans le cas d'une foire commerciale, et pour une personne dans le cas d'une mission. ➲ 50 % des coûts de location de stand et des frais connexes (y compris 50 % des frais de transport aller-retour visant uniquement le matériel utilisé dans le stand de l'entreprise).		➲ Ce programme a pour but d'encourager les entrepreneurs à participer à des foires et à des missions commerciales, tant sur les marchés intérieurs (sauf les provinces de l'Atlantique, le Québec et Boston, puisqu'il s'agit de marchés locaux) que sur les marchés internationaux.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Nouveau-Brunswick

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'aide au commerce (suite)	➲ Indemnité journalière de 150 $ (à l'étranger) pour une ou deux personnes dans le cas d'une foire commerciale, et pour une personne dans le cas d'une mission, durant une période maximum de cinq jours aux États-Unis et de dix jours à l'extérieur des É.-U. et du Canada (y compris les journées de déplacement). ➲ Les entreprises qui accueillent des acheteurs de l'extérieur peuvent demander une aide pouvant atteindre 50 % du billet aller-retour (classe économique) pour une personne, en plus d'une indemnité journalière de 100 $ pour une personne, pour trois jours au maximum.		
Laboratoire d'ichtyopathologie ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires			➲ Ce laboratoire fait l'analyse des échantillons (principalement pour détecter les cas d'anémie infectieuse du saumon)

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Île-du-Prince-Édouard

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'incitation à la location ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Subvention à la location pouvant atteindre 5 $/pi^2 pour une période maximale d'un an; versée mensuellement.		➲ Aide financière ponctuelle, visant à encourager la création ou l'expansion d'entreprises dans toute localité de la province.
Programme de technologie aquacole ➲ Catégorie : ↳ Technologie ↳ Recherche ↳ Production ↳ Environnement	➲ Aide financière pouvant atteindre 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 $. Dépenses admissibles : équipement et modifications, matériaux et fournitures, stocks d'ensemencement, travaux de conception et d'ingénierie, préparation des lieux. Dépenses non admissibles : immeubles, véhicules, salaires et traitements. Il est possible d'obtenir une contribution en nature ne dépassant pas 10 % des coûts du projet, à condition de fournir des renseignements suffisants. ➲ Le Programme est doté d'un budget annuel de 50 000 $.	➲ Le projet doit proposer une approche nouvelle ou avant-gardiste par rapport aux méthodes actuelles (techniques de production, équipement, stocks d'élevage). Le demandeur doit détenir un permis valide de conchyliculture ou d'aquaculture délivré par le ministère des Pêches et des Océans. La proposition doit être suffisamment détaillée, sur le plan technique, opérationnel et biologique, pour faire l'objet d'une évaluation adéquate par les ministres des Pêches et des Océans et du Tourisme.	➲ Le Programme de technologie aquacole encourage les entreprises aquacoles à concevoir ou à adopter de nouvelles techniques/technologies permettant : d'accroître la production; d'abaisser les frais de production ou de majorer les recettes par une production plus efficiente, d'évaluer de nouvelles espèces approuvées; d'accroître l'acceptabilité environnementale de l'aquaculture.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Île-du-Prince-Édouard

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de diversification de l'aquaculture ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Les requérants admissibles qui présentent des projets viables peuvent obtenir des contributions conditionnelles, pour l'achat de certains biens. Le programme offre une contribution ponctuelle équivalent à 50 % des frais admissibles (jusqu'à concurrence de 10 000 $) pour la création d'une nouvelle entreprise ou la diversification d'une entreprise existante. ➲ Le Programme dispose d'un budget annuel de 150 000 $.	➲ Les requérants doivent détenir une bail conchylicole ou un permis d'aquaculture valide délivré par le ministère des Pêches et des Océans. Sont admissibles les dépenses reliées à l'accroissement de la production ou de l'efficience (p. ex. frais de conception et d'ingénierie, préparation des lieux, frais d'infrastructure et d'équipement pertinents, etc.). Les projets doivent concerner l'élevage d'espèces comme les huîtres, les myes, les pétoncles, la truite, l'omble et le saumon. Les projets touchant la culture des moules ne sont pas admissibles, mais les projets visant à diversifier une entreprise mytilicole pour pratiquer l'élevage d'autres espèces seront considérés.	➲ Le Programme vise à promouvoir la diversification du secteur aquacole, en aidant les entreprises existantes ou nouvellement créées à évaluer et à commercialiser des espèces ciblées. On espère que le Programme stimulera les investissements privés et créera de nouveaux emplois dans le secteur aquacole. La pérennisation de l'industrie aquacole provinciale passe par une diversification des espèces cultivées.
Programme de surveillance des opérations mytilicoles ➲ Catégorie : ↳ Service technique	➲ Le Programme est doté d'un budget de fonctionnement et d'entretien de 75 000 $, et compte deux employés.		➲ Service technique d'aide à la gestion des entreprises de culture et de transformation des moules, consistant à recueillir et à diffuser des informations techniques. Durant plusieurs semaines, le personnel du Ministère visite les sites de récolte et de culture des naissains, pour communiquer aux mytiliculteurs des renseignements techniques sur divers sujets (gisements de naissains, rendements en chair, température de l'eau, présence d'algues potentiellement toxiques, prédateurs, contamination des eaux, etc.). ➲ La Division joue un rôle de promoteur de l'aquaculture en milieu marin auprès du ministère provincial.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Île-du-Prince-Édouard

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Initiative de recherche sur l'aquaculture et les pêches de l'Î.-P.-É.; Programme de recherche aquacole ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Formation	➲ Ce programme offre une aide financière aux projets de recherche appliquée et de recherche-développement mis sur pied par des associations industrielles, des entreprises privées, des établissements d'enseignement et des organismes gouvernementaux de la province. ➲ La contribution est habituellement plafonnée à 60 000 $. Pour les associations, elle correspondra au quadruple de la somme versée par l'association. Dans le cas des entreprises privées, l'aide suivante est disponible : contribution de 50/50 pour les projets de moins de 20 000 $; contribution de 1$ pour chaque 3$ pour les projets de plus de 20 000 $. Dans le cas des institutions publiques, elle sera également de l'ordre de 1$ pour chaque 3$. ➲ Frais admissibles : salaires, frais de consultance, frais de location, déplacements, matériaux et fournitures. Les achats d'immobilisations sont inadmissibles. ➲ L'Initiative de recherche sur l'aquaculture et les pêches chapeaute trois programmes, dont le Programme de recherche aquacole. L'Initiative a débuté avec une contribution initiale de 800 000 $. Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement verse annuellement 100 000 $ au programme.	➲ Le Programme de recherche aquacole encourage les activités de recherche appliquée ou de R-D qui sont de haute qualité, scientifiquement valides et à court terme (normalement trois ans au maximum), et qui profiteront économiquement à l'industrie aquacole de la province. Le Programme peut également contribuer à la formation de personnes hautement qualifiées, qui pourraient contribuer au renforcement de cette industrie aquacole dans les prochaines années.	

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Île-du-Prince-Édouard

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de financement de la conchyliculture ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Le financement prend la forme d'une série de prêts à terme annuels, ou de prêts sur demande. Il peut atteindre jusqu'à 100 % d'aménagement des lieux et de production, et 75 % des frais de concession et d'équipement.	➲ Ce programme s'adresse surtout aux entreprises existantes de conchyliculture qui détiennent ou acquièrent un bail d'au plus 100 acres. Les requérants doivent déposer un plan de gestion d'entreprise, et fournir des garanties (hypothèque sur bail ou sur biens meubles, etc.), et les nouveaux venus dans ce secteur doivent suivre un apprentissage.	➲ Ce programme offre une aide financière aux mytiliculteurs, pour promouvoir l'expansion de la production. Dépenses admissibles : acquisition de baux à long terme, équipement spécialisé, aménagement du site, production.
Programme de production expérimentale ➲ Catégorie : ↳ Transformation	➲ L'aide financière peut prendre deux formes : ↳ Une subvention d'encouragement à remboursement conditionnel portant sur deux ans, visant à encourager les usines de transformation existantes à se doter de nouvelles capacités de transformation ou d'emballage. Il s'agit de subventions de type 50/50, habituellement plafonnées à 20 000 $ par projet. ↳ Une subvention d'encouragement pour les projets visant la mise en valeur de nouveaux produits marins dans la province. La subvention peut atteindre jusqu'à 75 % des coûts du projet (90 % pour une association industrielle reconnue), et est habituellement plafonnée à 20 000 $.		➲ Ce programme a pour but d'encourager l'innovation dans le domaine de la transformation du poisson, notamment sur le plan de l'emballage et de la mise au point de produits.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Autopsies : laboratoires de pathologie et faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires		➲ L'animal doit être référé par un médecin vétérinaire praticien; le producteur aquacole reçoit alors le rapport explicatif du médecin vétérinaire praticien. ➲ Les services de laboratoire sont facturés	➲ La pratique des autopsies dans les laboratoires de pathologie est un service qui vise à déceler principalement les maladies (pathologies) animales. Ce service relève du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).
Programme d'amélioration de la santé animale (ASAQ) ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires		➲ l'éleveur admissible doit faire appel à un vétérinaire praticien engagé en vertu de ce programme dont le cabinet est situé dans un rayon de 55 km de son exploitation ou en l'absence de vétérinaire dans ce rayon au vétérinaire praticien le plus proche qui rend les services requis et admissibles.	➲ Ce programme vise à favoriser : ↳ la promotion de la santé animale, ↳ l'amélioration de la qualité sanitaire des animaux et, ↳ l'accessibilité aux soins curatifs et aux services vétérinaires préventifs exécutés par les médecins vétérinaires praticiens pour ces programmes. ➲ Le MAPAQ assume en partie les coûts des soins curatifs et des services vétérinaires préventifs exécutés par les médecins vétérinaires pour : ↳ Moyen: ➔ Les services vétérinaires préventifs et curatifs pour certains animaux d'élevage (s'adresser au MAPAQ pour précisions); ➔ Certains actes vétérinaires prévus dans l'entente conclue avec l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec;

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Qualité des aliments et santé animale (QASA) (suite)			→ Certains services vétérinaires rendus pour la protection d'un animal non atteint d'une maladie mais qui fait partie d'un troupeau atteint; → Dans les cas urgents ou spécifiques, pour l'engagement de médecins vétérinaires praticiens appelés à réaliser des actes ou services vétérinaires requis par le ministre.
Programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins. ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires		**Clientèle** ➲ Pisciculteurs producteurs d'œufs et d'alevins, détenteurs d'un permis délivré par le MAPAQ et dont l'exploitation aquacole est enregistrée auprès du MAPAQ.	**Objectifs** ➲ Favoriser l'assainissement des exploitations piscicoles et l'accroissement de leur productivité. Cette aide vise à permettre la production d'œufs et d'alevins exempts de furonculose et de maladie bactérienne du rein et de la maladie de la bouche rouge provenant de pisciculteurs exemptes de ces maladies et ayant un statut sanitaire reconnu et certifié. **Prestation / services offerts** ➲ Aide technique de médecins vétérinaires des Directions à la qualité des aliments et à la santé animale et support de ses laboratoires de pathologie; ➲ Le MAPAQ défraie les coûts reliés à la surveillance sanitaire, aux analyses qu'elle requiert et à l'émission du certificat de santé.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Recherche ↳ Mise en marché	**Volet 1. Appui au fonctionnement du Réseau, des Tables Filières ou des Groupes de Travail :** ➲ Cette aide prend la forme d'une subvention pour : ↳ le salaire d'un coordonnateur professionnel : ➔ 100 % des dépenses admissibles, maximum de 50 000 $ la 1re année; ➔ 90 % des dépenses admissibles, maximum de 50 000 $ la 2e année; ➔ 80 % des dépenses admissibles, maximum de 50 000 $, la 3e année et les suivantes. ➲ Frais de fonctionnement, incluant les déplacements des membres : ↳ 100 % des dépenses admissibles, maximum de 25 000 $ par année.	➲ Les requérants admissibles sont : ↳ Le Réseau pêches et aquaculture Québec; ↳ Les tables filières ou groupes de travail reconnus par le Réseau. ➲ Le projet doit s'inscrire dans les orientations de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture et du Plan directeur du Réseau pêches et aquaculture Québec; avoir une incidence marquée sur l'accroissement de la concertation entre les partenaires du secteur; impliquer des dépenses admissibles minimales de10 000 $. **Volet 1** ➲ Démontrer que l'embauche du coordonnateur et/ou les frais de fonctionnement sont nécessaires à la réalisation du plan d'action et que les objectifs visés sont conformes aux orientations de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture et du Plan directeur du Réseau pêches et aquaculture Québec. ➲ À la fin de chaque année, soumettre un rapport d'activités qui devra faire état des principales réalisations et des objectifs atteints.	➲ Le programme « Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) soutient les orientations de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture et du Plan directeur du Réseau pêches et aquaculture Québec. ➲ Il vise le développement du secteur par la réalisation de projets concertés de partenaires. ➲ Pour atteindre cet objectif, le MAPAQ offre un appui financier pour le fonctionnement, ainsi que pour la réalisation de projets concertés par le Réseau pêches et aquaculture Québec et les tables filières (voir Définitions) ou groupes de travail reconnus par celui-ci.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (suite)	**Volet 2. Appui à la réalisation de projets rassembleurs:** ➲ Cette aide financière qui appuie la réalisation de projets spécifiques ayant un impact sectoriel est établie à 50 000 $ par projet et ne peut dépasser 70 % des dépenses admissibles. ➲ Toute autre aide financière gouvernementale aux mêmes dépenses admissibles devra être déduite de l'aide financière accordée en vertu du présent programme afin que l'ensemble des aides gouvernementales ne dépasse pas les pourcentages établis aux volets 1 et 2.	**Volet 2** ➲ Type de projet admissible : ↳ Études et analyses sectorielles et de marché; ↳ Projets spécifiques inscrits au plan de développement, de la table filière ou du groupe de travail; ↳ Le type de projet admissible doit permettre de soutenir le développement global du secteur; ↳ Les résultats doivent pouvoir être transférés à tous les partenaires intéressés et viser un accroissement de la capacité concurrentielle de l'industrie; ↳ Un rapport d'activités doit être remis à la fin du projet et démontrer les objectifs atteints et les bénéfices pour le secteur.	
Programme d'encadrement marketing pour les petites et micro-entreprises ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché		➲ Un organisme, un groupe ou une association détenant un mandat de 3 à 9 entreprises de transformation bioalimentaire peut formuler une demande d'aide financière pour les entreprises qu'il représente. ➲ L'organisme, le groupe ou l'association doit être en mesure de démontrer qu'il va assumer la responsabilité administrative et la gestion de la mesure d'aide.	➲ Le Programme d'encadrement marketing du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) s'adresse aux petites et micro-entreprises de transformation bioalimentaire. ➲ Il vise à permettre d'accroître les habilités de gestion, tout particulièrement la fonction marketing. L'approche favorise la réalisation d'actions par les entreprises bioalimentaires en tenant compte du stade de développement de la taille de celles-ci.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'encadrement marketing pour les petites et micro-entreprises (suite)		➲ L'entreprise doit investir un montant minimum, qui varie selon le chiffre d'affaires moyen pour les 3 dernières années, avant que le ministère n'intervienne financièrement. ➲ Ne pas avoir commencé les travaux ou pris des engagements contractuels envers des tiers à l'égard des coûts du projet avant qu'une lettre d'offre du ministère ne lui ait été envoyée. Toutefois, le ministère peut reconnaître comme admissibles des dépenses encourues avant la date de la signature de la lettre d'offre, lorsqu'elles sont jugées pertinentes par un de ses représentants. ➲ Le demandeur doit présenter une demande par l'intermédiaire du conseiller en commercialisation et en transformation du bureau du MAPAQ situé dans sa région. ➲ « Formulaire de demande d'aide financière du requérant »; ➲ « Formulaire d'inscription de l'entreprise »; ➲ Disponibles à la Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés ou auprès du conseiller en commercialisation et en transformation du centre se services du MAPAQ situé dans sa région.	**Volet 1** ➲ Mise en place d'un plan d'action marketing à l'intérieur de l'entreprise; **Volet 2** ➲ Partage d'information entre entreprises; **Volet 3** ➲ Développement de nouveaux produits; **Volet 4** ➲ Résolution d'un problème ponctuel de commercialisation.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Horizon Export: Programme de développement des exportations bioalimentaires ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché	➲ L'aide financière peut atteindre 50 % des coûts admissibles pour l'ensemble du projet. ➲ L'aide financière pour les frais de déplacement et de séjour à l'étranger est versée sur la base d'un montant forfaitaire par entreprise ou organisme selon le territoire visé, à savoir : ↳ États-Unis, Canada (hors Québec): 800 $; ↳ Europe de l'Ouest: 800 $; ↳ Europe de l'Est: 1 200 $; ↳ Amérique latine: 1 200 $; ↳ Afrique, Moyen-Orient: 2 000 $; ↳ Asie, Océanie: 2 500 $. ➲ L'aide financière sera versée sur présentation des pièces justificatives et des preuves de paiement.	➲ Les associations et les groupes d'entreprises bioalimentaires québécoises qui exportent ou désirent exporter. ➲ Les activités devront être d'envergure québécoise, s'inscrire dans un plan d'action structuré et répondre aux objectifs d'au moins un des 4 volets du programme, soit : ↳ Le positionnement et la valorisation des produits et des entreprises bioalimentaires du Québec dans les marchés d'exportation (foires à l'étranger, missions commerciales, accueil d'acheteurs, etc.); → L'acquisition, le développement et la diffusion de connaissances et de stratégies marketing et commerciales (missions exploratoires, élaboration de stratégies, sessions d'information, etc.); → La mise en place de services de développement des exportations, adaptés aux conditions particulières des marchés ciblés (services techniques de nature commerciale, etc.); → La promotion d'une culture d'exportation auprès du milieu agricole et bioalimentaire québécois (colloques, séminaires, prix d'excellence, relations de presse, etc.).	➲ « Horizon Export » est un programme d'aide au développement des exportations bioalimentaires visant les objectifs suivants : ↳ Développer les marchés d'exportation par la mise en valeur de l'ensemble de l'offre québécoise et par la promotion et le positionnement du Québec sur la scène internationale; ↳ Favoriser et susciter le partenariat au sein de l'industrie bioalimentaire québécoise afin de maximiser la cohésion et l'impact des initiatives de développement des marchés d'exportation.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

<table>
<tr><th>Nom du programme</th><th>Budget/Financement</th><th>Critères</th><th>Commentaires</th></tr>
<tr><td>Horizon Export: Programme de développement des exportations bioalimentaires (suite)</td><td></td><td>➲ Les demandeurs doivent présenter un plan d'autofinancement en prévision des activités permanentes qui seront mises en place grâce au présent programme;
➲ Démontrer qu'ils ont la capacité d'assumer la responsabilité administrative et la gestion de la mesure d'aide.
➲ « Horizon Export: Programme de développement des exportations bioalimentaires - Formulaire de demande d'aide financière du requérant », disponible à la Direction du développement des marchés du MAPAQ.</td><td></td></tr>
<tr><td>Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales
➲ Catégorie :
↳ Production
↳ Recherche
↳ Mise en marché</td><td>VOLET 1 : APPUI À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT
➲ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre aux requérants admissibles une aide financière dans les champs d'intervention suivants :
CHAMPS D'INTERVENTION
<table><tr><th></th><th>Expéri-mentation (1)</th><th>Essai-pilote (2)</th><th>Implantation commerciale</th></tr><tr><td>Appui financier (maximum)</td><td>60% Cumul 90% (*)</td><td>50% Cumul 75%</td><td>35% Cumul 50%</td></tr><tr><td>Mise de fonds (minimum)</td><td>10%</td><td>25%</td><td>35%</td></tr></table></td><td>➲ Ce programme s'adresse à toutes les entreprises et tous les regroupements d'entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales détenant les autorisations ou permis requis pour leurs opérations.
➲ Peut aussi être considéré comme une entreprise admissible, un Conseil de bande autochtone ayant son bureau administratif au Québec et détenant les autorisations ou permis requis pour ses opérations.
➲ Le projet doit s'inscrire dans les orientations de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture;
➲ Le promoteur doit démontrer qu'il a les capacités humaines, techniques et financières nécessaires à la réalisation du projet;</td><td>➲ Le programme « Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales » (anc. : Programme de développement des pêches et de l'aquaculture commerciales) soutient les orientations de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture et vise le développement du secteur par la croissance des entreprises qui la composent, dans une optique de développement durable.

Objectif:
➲ Amélioration de la rentabilité, diversification et polyvalence des entreprises du secteur de la capture et de la transformation des produits marins;</td></tr>
</table>

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (suite)	➲ L'aide financière maximale s'établit à 500 000 $ par projet; ➲ Projets d'implantation commerciale de pisciculture en milieu terrestre : ➲ La proportion d'aide attribuée aux équipements de traitement des eaux et des résidus est bonifiée à 50 %, dans une optique de protection de l'environnement et de développement durable. ➲ (*) Les chiffres établissent les taux maximaux de l'aide financière dans un projet. Le premier correspond à la participation du MAPAQ et le cumul indique le total de toutes les sources gouvernementales possibles. ➲ (1) Expérimentation ➲ Transfert technologique ou investigation ou recherche systématique d'ordre scientifique ou technologique effectuée par voie d'essai ou d'analyse, dans le but de créer de nouveaux produits et/ou procédés ou d'améliorer ceux qui existent déjà. ➲ (2) Essaie-pilote ➲ A comme objectif de recueillir les données technico-économiques nécessaires à la démonstration de la faisabilité financière d'une innovation.	➲ Pour la mise en marché des espèces ou des stocks en émergence, le MAPAQ préconise l'approche intégrée associant capture, transformation et commercialisation, c'est-à-dire un projet impliquant: un ou plusieurs pêcheurs, et une ou plusieurs entreprises de transformation, et un ou plusieurs consortiums ou société de commercialisation. ➲ La réalisation du projet ne doit pas entraîner une concurrence indue des entreprises réalisant des activités similaires au Québec, ni se traduire par un déplacement d'activité sur le territoire québécois; ➲ Les conditions spécifiques de versement de l'aide financière et les obligations des parties sont inscrites dans une convention d'aide financière.	➲ Accroissement et diversification de la production, de même que l'amélioration de la rentabilité des entreprises aquacoles.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (suite)	**VOLET 2 : APPUI À LA COMMERCIALISATION** ➲ L'aide financière est répartie sur 2 ans et couvre 35 % des coûts de mise en oeuvre d'une stratégie de commercialisation des produits, jusqu'à un maximum de 15 000 $; ➲ Cette aide financière s'adresse : ➲ Aux entreprises de transformation de produits marins et de biotechnologie marine; ➲ Aux entreprises aquacoles qui commercialisent elles-mêmes leurs produits destinés à la consommation humaine.		
Innovation et technologie ➲ Catégorie : ➥ Recherche ➥ Appui technologique	➲ La Direction de l'innovation et des technologies du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission d'acquérir, d'analyser et de transférer des connaissances et des technologies reliées à l'exploitation, à la production et à la transformation des produits aquatiques, en vue d'assurer le développement durable et la compétitivité du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales au Québec. http://www.agr.gouv.qc.ca/pac/organisation/dit		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Innovation et technologie (suite)	**VOLET 1 : RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT** ➲ La Direction de l'innovation et des technologies a un budget annuel d'environ 4,5 M$ pour réaliser en partenariat avec d'autres institutions, organismes et l'industrie des projets de R&D et des activités de veille, d'appui et de transfert technologique en aquaculture (eau douce et eau salée) et en valorisation de produits. ↳ Principaux produits et services offerts : → Avis et conseils ; → Transfert de connaissances résultant de la veille ou des activités de recherche et de développement expérimental réalisées ; → Soutien aux projets : Encadrement scientifique et technique ; → Aide à la structuration : Coordination de programmes. ➲ La direction opère pour ce faire 4 centres d'innovation : ↳ Le Centre aquacole marin de Grande-Rivière (CAMGR) ; ↳ La Station technologique maricole des Îles-de-la-Madeleine (STMIM); ↳ La Station technologique piscicole des eau douces à Québec (STPED); ↳ Le Centre technologique des produits aquatiques, à Gaspé (CTPA).	**VOLET 1** ➲ La presque totalité des projets sont réalisés en partenariat avec des institutions, des organismes ou avec l'industrie.	➲ Le CAMGR peut réaliser des activités en milieu contrôlé (en bassins), en laboratoires ou en pleine mer. ➲ La STMIM réalise ses activités en lagune, en pleine mer ou en laboratoire. ➲ La STPED offre un service d'appui technologique aux entreprises piscicoles d'eau douce. ➲ Le CTPA réalise ses activités dans son centre d'essai et dans ses laboratoires (chimie, bactériologie) et offre un service d'appui technologique aux entreprises de transformation.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Innovation et technologie (suite)	**VOLET 2 : ACCUEIL** ➲ La Direction et ses centres d'innovation offre son expertise scientifique et technique, des bureaux, son centre de documentation, ses laboratoires, ses équipements et ses infrastructures aux équipes de recherche externes pour qu'elles puissent réaliser des activités de R&D en aquaculture.	**VOLET 2** ➲ Les objectifs des activités et des projets proposés doivent être étroitement liés aux orientations et objectifs du ministère. ➲ L'institution, l'organisme ou l'entreprise doit démontrer sa capacité à gérer et réaliser son projet. ➲ Une tarification est applicable pour les services rendus, selon les modalités de la Convention d'accueil.	**VOLET 2** ➲ L'accueil est possible aux centres de Gaspé, Grande-Rivière et des Îles-de-la-Madeleine.
	VOLET 3 : AIDE FINANCIÈRE ➲ En plus de son budget d'opération et de recherche, la Direction a un budget annuel de subvention pour soutenir la réalisation d'activités : ↳ De R&D ; ↳ De structuration de dossiers d'innovation ; ↳ D'appui technologique et de transfert ; ↳ Réalisées par d'autres institutions ou organismes.	**VOLET 3** ➲ Les objectifs des activités et projets proposés doivent être étroitement liés aux orientations et objectifs du ministère. ➲ L'aide est limitée à un maximum de 50 K$ par projet. ➲ L'institution ou l'organisme doit démontrer sa capacité à gérer et réaliser l'activité. ➲ L'aide est versée sous réserve de rapports satisfaisants.	**VOLET 3** ➲ Les projets soutenus sont généralement complémentaires aux interventions de la Direction et se positionnent en amont des projets industriels soutenus par les directions régionales de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (DGPAC). ➲ Les projets sont souvent structurés et soutenus conjointement par d'autres partenaires en relation d'affaires avec la Direction.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires ➲ Catégorie : ↳ Mise en marché ↳ Production	➲ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) offre aux groupes d'entreprises sélectionnés une aide financière pour embaucher, à temps partagé, un ou des consultants en gestion de la qualité pour une durée maximale de 12 mois. ➲ Le mandat du consultant consiste à guider les entrepreneurs dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur propre plan de contrôle, ainsi qu'à dispenser la formation requise pour permettre à ces entrepreneurs de prendre en charge le suivi du projet. ➲ Aide financière: L'aide financière peut atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 000 $ par entreprise. ➲ La somme de toutes les aides financières gouvernementales ne devra en aucun cas dépasser 50% des dépenses admissibles.	➲ Un groupe d'entreprises, un organisme ou une association qui obtient un mandat de 3 à 6 entreprises peut présenter une demande d'aide financière. ➲ Le requérant doit démontrer qu'il est en mesure d'assumer la responsabilité administrative et la gestion de la mesure d'aide; ➲ Chaque requérant n'est admissible qu'à une seule offre dans le cadre du présent programme; ➲ Au moment de la demande, les entreprises membres du regroupement doivent déjà être en opération et le chiffre d'affaires de chacune d'elles doit être inférieur à 5.0 M $ en produits transformés au Québec. ➲ Les dépenses admissibles se limitent aux frais de consultation, d'un ou de plusieurs consultants, pour des services de conseil et d'accompagnement en gestion de la qualité; ➲ Les dépenses admissibles, pour chaque entreprise participante, ne peuvent être inférieures à 4 000 $.	➲ Le programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires a pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises par la mise en place d'un plan de contrôle structuré qui permettra d'assurer l'innocuité et la qualité commerciale des produits mis en marché.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires (suite)		➲ Aucun formulaire n'est requis. Le requérant devra toutefois, au moment du dépôt de la demande, soumettre à l'attention du Comité de priorisation des projets : ↳ les soumissions d'au moins 2 consultants ou groupes de consultants en gestion de la qualité; ↳ les raisons justifiant la sélection finale.	
Société de Recherche & Développement de l'Aquaculture Continentale inc. (SORDAC) ➲ Catégorie : ↳ Recherche	➲ Même si cette société est une organisation privée sans but lucratif, son budget provient principalement du MAPAQ (≈300 000 $/année). ➲ La SORDAC finance des projets de recherche-développement en aquaculture d'eau douce. (La SODIM finance les activités d'aquaculture en eau marine.)	➲ Le rapprochement entre les besoins du milieu et le travail des scientifiques s'effectue en impliquant directement les clients dans le choix et la gestion des activités de R&D de même qu'en suscitant la participation des partenaires des milieux de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie réunis au sein d'un même conseil d'administration.	➲ Mission : La SORDAC a pour mission d'établir un consensus sur les priorités de recherche et de développement (R&D) en favorisant un maillage efficace entre les chercheurs et les producteurs.
La Financière Agricole du Québec ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Les entreprises d'élevage et de transformation peuvent demander divers types d'aide (prêts, garanties de prêt, subventions, taux d'intérêt privilégiés, etc.)	➲ Les entreprises d'aquaculture en eau douce et en eau marine sont admissibles.	➲ La Financière Agricole du Québec est une société d'État gérée par le MAPAQ, qui soutient financièrement le développement de l'agriculture.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
La Financière Agricole du Québec (suite)	➲ Prêts garantis jusqu'à 2 000 000 $ par entreprise. Destiné : ↳ aux agriculteurs à plein temps ou à temps partiel; ↳ aux aspirants agriculteurs qui s'engagent à faire de l'agriculture à plein temps dans un délai de cinq ans; ↳ aux entreprises dont au moins 60 % des intérêts sont détenus par des personnes pratiquant l'agriculture; ↳ aux entreprises de biens et services; ↳ aux personnes désirant acquérir des parts dans une entreprise agricole. ➲ Taux d'intérêt basé sur les taux hypothécaires résidentiels. ➲ Possibilité de choisir un taux fixe pour une période de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans. ➲ Le Sécuri-Taux développement : ↳ Destiné aux producteurs agricoles à plein temps, pour des emprunts qui favorisent le développement de leur entreprise. Il peut s'agir de projets visant l'expansion de la ferme, l'implantation d'une nouvelle technologie, la réorientation de l'entreprise dans une autre production agricole ou encore son adaptation aux normes environnementales (ex. : installation d'une fosse à purin). ↳ Le Sécuri-Taux développement est consenti sur les 250 000 premiers dollars empruntés par l'entreprise (à l'exception des prêts pour l'achat de machinerie).		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
La Financière Agricole du Québec (suite)	↳ Taux plafonné : pendant les cinq premières années du prêt, le producteur agricole ne paie jamais plus de 8 % d'intérêt (taux d'intérêt applicable pour un prêt d'un an), car La Financière agricole du Québec lui assure une protection « à toute épreuve » en remboursant la totalité des intérêts excédant ce taux. Par la suite, le Taux Privilège s'applique pour une durée additionnelle de 10 ans, suivi du Taux Avantage pour la durée restante du prêt, s'il y a lieu. ➲ Le prêt à Taux Privilège : ↳ Prêt garanti pouvant atteindre jusqu'à 2 000 000 $ par entreprise. ➲ Destiné ↳ aux entreprises dont l'agriculture est la principale activité et dont 60 % des intérêts sont détenus par des producteurs à plein temps; ↳ aux aspirants agriculteurs. Le Taux Privilège est consenti sur les 250 000 premiers dollars empruntés par l'entreprise (à l'exception des prêts pour l'achat de machinerie). ↳ La Financière agricole du Québec rembourse, pendant 15 ans, le paiement de la moitié des intérêts excédant 8 % (taux d'intérêt applicable pour un prêt à terme d'un an).		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
La Financière Agricole du Québec (suite)	➲ Marges de crédit : ↳ Jusqu'à 500 000 $. Pour les entreprises dont au moins 60 % des intérêts sont détenus par des personnes pratiquant l'agriculture. ↳ Pour les entreprises de biens et services. Taux d'intérêt préférentiel majoré de 1 %. ↳ Généralement utilisées pour les dépenses d'exploitation liées à l'agriculture. ↳ Durée : jusqu'à 5 ans. ➲ L'aide à l'établissement et le Sécuri-Taux établissement ↳ Pour les entreprises agricoles qui comptent un propriétaire ou bien un exploitant qui a un projet d'établissement présentant des perspectives de rentabilité. Cette personne doit être âgée de 18 à 40 ans et commencer à faire de l'agriculture son activité principale. Il lui faut acquérir 20 % des parts de l'entreprise et avoir au moins une année d'expérience pertinente en agriculture. ➲ L'aide à l'établissement ↳ Accordée selon la formation : ➔ un Diplôme d'études collégiales (DEC) en agriculture ou l'équivalent peut donner droit à 30 000 $; ➔ un Diplôme d'études professionnelles (DEP) en agriculture ou l'équivalent peut donner droit à 20 000 $. ↳ Versée sur une période de quatre ans. ↳ Peut être attribuée à quatre personnes qui		

	s'établissent à plein temps au sein d'une même entreprise, pour un maximum de 120 000 $. ↳ Une personne ne peut « qualifier » une entreprise à l'aide à l'établissement qu'une seule fois. ↳ L'aide à l'établissement doit être utilisée pour des investissements à caractère durable en agriculture (ex. : améliorations aux bâtiments). Elle peut aussi servir à rembourser les dépenses liées à l'obtention d'une formation agricole ou celles destinées à améliorer la gestion de l'entreprise (ex. : cours de gestion, adhésion à un syndicat de gestion, etc.). Cette aide peut également servir à effectuer des versements d'intérêt sur des prêts. ➲ Le Sécuri-Taux établissement ↳ Le Sécuri-Taux établissement est consenti sur les 250 000 premiers dollars empruntés par l'entreprise (à l'exception des prêts pour l'achat de machinerie). ➲ Protection liée à la formation : ↳ DEC en agriculture ou l'équivalent : taux plafonné à 6 % (taux d'intérêt applicable pour un prêt à terme d'un an); ↳ DEP en agriculture ou l'équivalent : taux plafonné à 7 % (taux d'intérêt applicable pour un prêt à terme d'un an); ↳ autres formations : taux plafonné à 8 % (taux d'intérêt applicable pour un prêt à terme d'un an).		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
La Financière Agricole du Québec (suite)	➲ Taux plafonnés : ici encore, la Financière Agricole du Québec assure une protection très importante aux gens de la relève, en remboursant à l'entreprise la totalité des intérêts excédant les taux indiqués pendant les cinq premières années du prêt à l'établissement. Par la suite, le Taux Privilège et le Taux Avantage peuvent s'appliquer pour la durée restante du prêt.		
Société de Développement de l'industrie maricole inc. (SODIM) ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Production ↳ Mise en marché	➲ Cette société est principalement financée par l'État québécois et, dans une mesure moins importante, par Développement Économique Canada (DÉC) et les Conseils régionaux de concertation et de développement des trois régions maritimes du Québec. ➲ Fonds d'investissement de 4 M$ (aide sous forme de capital-actions, de garantie de marge de crédit, de garantie de prêt ou de billet à terme) pour la création et le développement d'entreprises de mariculture. ➲ Fonds de R&D de 9M$ provenant, jusqu'à maintenant, entièrement du MAPAQ pour supporter des projets de recherche répondant aux problématiques identifiées par les entreprises et liées à leur développement et à leur performance.		➲ La SODIM finance le développement de la mariculture et les projets de R-D.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Québec

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Centre spécialisé des pêches (CSP) et son Centre collégial de transfert technologique de Grande-Rivière	➲ Formation, perfectionnement en aquaculture et valorisation (collégial, secondaire et sur mesure). ➲ Transfert technologique aux entreprises.		
Centre l'Envol de Carleton	➲ Formation et perfectionnement en aquaculture. (Secondaire DEP).		
Comité sectoriel de main d'œuvre des pêches maritimes	➲ Soutien et organisation d'activité de formation et de perfectionnement.		
Centre aquacole de la Côte-Nord (CACN)	➲ Nouvellement créé. OBNL et Fonds de recherche de 900 K$ pour réaliser des travaux de recherche en vue du développement de l'industrie aquacole dans cette région.		
Les directions régionales du MAPAQ (DGPAC)	➲ Offre aussi un support et suivi technique aux projets d'entreprises aquacoles, par exemple, dans le cadre du programme d'Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.		

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Centre d'aquaculture (Université de Guelph) ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Soutien technique ↳ Formation			➲ Le Centre offre des services d'extension diversifiés : ↳ Communication d'information générale sur l'industrie aquacole aux éleveurs et au grand public. ↳ Parrainage d'ateliers techniques et d'autres activités pour les éleveurs. ↳ Services diagnostiques pour les problèmes sur place. ↳ Publication de fiches d'information. ↳ Promotion du transfert technologique de concert avec le programme de recherches aquacoles de l'Université.
Axes de recherche du Centre d'aquaculture (Université de Guelph) ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Services vétérinaires ↳ Technologie ↳ Environnement		**RECHERCHE SUR LA NUTRITION DU POISSON** ➲ Ce programme s'intéresse aux façons de stabiliser ou de réduire les frais d'alimentation des truites au cours des prochaines années par une reformulation de leur nourriture ou une amélioration des techniques de transformation, ou encore par une optimisation des stratégies d'alimentation pour en accroître l'efficacité.	

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Axes de recherche du Centre d'aquaculture (Université de Guelph) (suite)		**RECHERCHE SUR LA SANTÉ DU POISSON** ➲ Les recherches sur la santé du poisson visent à élucider l'étiologie et la pathogenèse des maladies à forte incidence économique, pour qu'on puisse mieux réprimer ces maladies, et exercer un processus constant de surveillance et de diagnostic des maladies touchant les poissons d'élevage. En outre, on s'efforce de mettre au point des régimes prophylactiques et thérapeutiques pour les maladies communes de la truite arc-en-ciel en Ontario. **RECHERCHE SUR LA REPRODUCTION ET LA GÉNÉTIQUE DU POISSON** ➲ Ces recherches visent à évaluer (durée de la fraie, rythme de croissance, résistance aux maladies, etc.) l'établissement de variétés de truites arc-en-ciel et d'autres espèces dans les conditions caractérisant l'Ontario, en vue d'élaborer à long terme un programme de sélection qui maximisera ces caractéristiques. **RECHERCHE SUR LES GLANDES ENDOCRINES, LES GAMÈTES ET LA CROISSANCE** ➲ Mise au point et évaluation des techniques visant la manipulation contrôlée des gamètes et des cycles reproductifs, et l'accélération de la croissance chez la truite arc-en-ciel.	

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Axes de recherche du Centre d'aquaculture (Université de Guelph) (suite)		**GESTION DES DÉCHETS** ➲ Caractérisation physique et chimique des déchets du poisson, de façon à concevoir des systèmes de gestion des résidus efficaces et peu coûteux, et plus précisément de réduire l'impact environnemental de l'aquaculture. **ANALYSES ÉCONOMIQUES ET CARACTÉRISATION DE L'INDUSTRIE** ➲ Analyse quantitative de l'industrie, et conception de modèles économiques visant à évaluer les nouvelles technologies et les nouveaux programmes ainsi qu'à faciliter l'expansion de l'industrie par une promotion proactive. **RECHERCHE TECHNIQUE** ➲ Conception et analyse de mécanismes favorisant le dépôt et la gestion des déchets du poisson. **BIEN-ÊTRE** ➲ Analyse des stresseurs du poisson par biotélémétrie, pour mesurer les réactions physiologiques des poissons en liberté dans diverses conditions environnementales. **ÉNERGIE SOLAIRE** ➲ Étude et analyse coût-efficacité du recours à l'énergie solaire comme moyen d'élever la température de l'eau pour accroître le rythme de croissance du poisson et accélérer l'atteinte d'une taille commerciale.	

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Maîtrise en sciences aquacoles (Université de Guelph) ➲ Catégorie : ↳ Formation			➲ Le programme de maîtrise en sciences aquacoles permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des leaders de l'industrie aquacole. Ce programme d'études intensif et multidisciplinaire initie les étudiants aux diverses facettes de l'élevage d'espèces à forte valeur économique, vivant en eaux tempérées et en eaux froides. ➲ Les étudiants acquièrent un savoir-faire diversifié en suivant des cours de plusieurs départements universitaires, par exemple en aquaculture, en économique, en nutrition, en science de l'alimentation, en études d'extension, en sciences halieutiques, en gestion des maladies et en sciences aquatiques.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme « *Getting Started in Aquaculture* » (Les premiers pas en aquaculture) **Centre d'aquaculture (Université de Guelph)** ➲ Catégorie : ↳ Formation		➲ Le programme coûte 125 $ par personne (116,82 $ + 8,18 $ de TPS), ce qui comprend toutes les conférences, une visite de la station de recherche, les pauses-café et un déjeuner.	➲ À des fins d'éducation et de transfert technologique, le Centre d'aquaculture a établi plusieurs programmes interactifs axés sur la diffusion d'informations au secteur privé. L'atelier « *Getting Started in Aquaculture* », qui est régulièrement offert depuis 1988, aborde les concepts et les techniques de base en aquaculture. Chaque jour, le Centre d'aquaculture reçoit des demandes d'information sur l'industrie de l'aquaculture en Ontario, souvent de la part de personnes ou de groupes qui souhaitent obtenir des informations générales sur divers sujets (technologies d'élevage, espèces propices, économie, marketing, contrôles législatifs, perspectives d'avenir). Pour répondre à la demande, l'Université organise régulièrement des ateliers éducatifs d'une journée à la station de recherche aquacole Alma, où l'on aborde divers thèmes, depuis l'approvisionnement en eau jusqu'aux perspectives commerciales.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Ontario

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme de développement économique des collectivités rurales, découlant de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Le Programme de développement économique des collectivités rurales, programme de cinq ans de 200 millions de dollars, est offert par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, en tant qu'élément de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, une initiative à deux volets de 600 millions $, qui a été lancée en 2000 afin d'appuyer la croissance économique de l'Ontario rural. ➲ Le coût des projets sera partagé avec le gouvernement provincial. Les contributions en nature ne sont pas admissibles au partage des coûts.	➲ Les demandeurs doivent former des partenariats ou des alliances entre personnes, entreprises, organisations communautaires (y compris les organisations à but non lucratif) et municipalités. ➲ Les demandeurs doivent montrer qu'ils sont en mesure d'achever le projet et d'effectuer le travail nécessaire une fois le projet terminé. ➲ L'approbation du projet repose sur une analyse de rentabilité complète comportant : ↳ une démonstration claire de la nécessité du projet; ↳ un plan financier solide, incluant une évaluation satisfaisante de la viabilité financière des demandeurs et une preuve de la faisabilité du projet; ↳ les possibilités qu'offre le projet en matière de développement économique; ↳ les résultats particuliers et les mesures du rendement; ↳ des échéances précises et les réalisations attendues.	➲ Le programme porte sur les obstacles à la croissance économique et vise à assurer que les petites localités et les collectivités rurales demeurent des endroits viables, sains et dynamiques où il fait bon vivre, travailler et investir, en favorisant : ↳ la diversification des activités économiques de l'Ontario rural; ↳ la création et le maintien d'emplois à long terme; ↳ les investissements dans des secteurs d'activité contribuant au développement économique des collectivités rurales de l'Ontario; ↳ la création d'alliances ou de partenariats et l'accroissement de la qualité de la participation des intervenants en milieu rural; ↳ le développement de nouveaux marchés et l'expansion de l'exportation; ↳ les projets de développement économique; ↳ l'élaboration de renseignements, d'outils et de ressources visant à appuyer le développement économique des collectivités rurales.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Manitoba

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programmes de crédit agricole : prêts directs ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Maximum de 325 000 $ sur une période d'amortissement d'au plus 30 ans. Prêts à taux d'intérêt fixe avec option de taux d'intérêt renouvelable sur cinq ans. Taux d'intérêt abordables.	➲ Avoir au moins 18 ans. Être citoyen canadien ou immigrant reçu et résident du Manitoba ou le devenir à l'approbation du prêt. La valeur nette ne peut être supérieure à 500 000 $ dans le cas des prêts initiaux. L'exploitation agricole doit être considérée potentiellement viable et satisfaire aux exigences de garantie. Le revenu non agricole, annuel et combiné, du demandeur et(ou) de son conjoint ne doit pas dépasser 70 000 $ au moment de la demande.	➲ Prêts à moyen et à long terme pour l'achat de terres et d'animaux traditionnels et non traditionnels, la réalisation d'améliorations permanentes, la consolidation de dettes, la construction de bâtiments agricoles et le paiement des parts de démarrage des coopératives de « nouvelle génération ».
Programmes de crédit agricole : Prêts consentis à des coopératives, à des sociétés de personnes et à des sociétés par actions ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Maximum de 650 000 $ sur une période d'amortissement d'au plus 30 ans. Prêts à taux d'intérêt fixe. Option de taux d'intérêt renouvelable sur cinq ans.	➲ Admissibilité : Sociétés par actions, coopératives, sociétés de personnes et offices de commercialisation.	➲ Aide financière en vue de créer et de développer des entreprises agricoles à propriétaires multiples.
Programmes de crédit agricole : Programme d'abattement pour jeunes agriculteurs ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Abattement maximal de 2 % sur la première tranche de 100 000 $ du prêt consenti par la Société du crédit agricole du Manitoba (SCAM) pendant les cinq premières années du prêt.	➲ Être âgé de 18 à 39 ans inclusivement et avoir obtenu un prêt de la SCAM dont la période d'amortissement est d'au moins cinq ans..	➲ Remise en vue d'aider les producteurs à l'étape critique du démarrage de leur exploitation agricole.
Programmes de crédit agricole : Programme de prêts d'exploitation garantis (PPEG) ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Les montants maximaux garantis sont de 250 000 $ pour les exploitants individuels ou les entreprises à exploitants multiples. Remboursables annuellement ou à la fin d'un cycle de production. Le taux d'intérêt ne peut être supérieur au taux préférentiel majoré de 1 %.	➲ Être citoyen canadien ou immigrant reçu; être âgé de 18 ans et plus; être résident du Manitoba et avoir comme principale activité l'agriculture. Le demandeur doit détenir au moins 20 % des capitaux propres de l'exploitation au moment de l'approbation du prêt. Les demandes doivent être faites aux établissements financiers participants.	➲ Garanties pour de **nouvelles** marges de crédit consenties à des fins d'exploitation aux agriculteurs par les établissements financiers.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Saskatchewan

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Caisse d'amélioration des Commissions de développement économique régional ➲ Catégorie : ↳ Production		➲ Coûts admissibles : études de pré-faisabilité, études de faisabilité, plan d'affaires, frais de gestion de projet. L'argent de la Caisse est exclusivement réservé aux Commissions de développement économique régional de la Saskatchewan et ne peut être versé à des entrepreneurs ou des entreprises en particulier, ni servir à financer des immobilisations, des rénovations, des subventions, des prêts ou des investissements.	➲ La Caisse a pour but d'offrir aux Commissions de développement économique régional un financement d'appoint pour promouvoir, encourager et stimuler des projets de développement économique, ainsi que pour renforcer le potentiel de croissance économique.
Programme de l'Association des prêts aux petites entreprises ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Les petites entreprises peuvent recourir à ce programme pour acheter des éléments d'actif, par exemple de l'équipement. Cet argent ne peut servir à couvrir les frais d'exploitation ou à rembourser des dettes existantes. Les prêts sont offerts à des taux d'intérêt concurrentiels qui varient selon l'association, jusqu'à concurrence de 10 % par année. La période de remboursement est de cinq ans au maximum.	➲ Ce programme s'adresse aux entreprises qui ont eu de la difficulté à obtenir un financement par les voies classiques. Ne sont pas admissibles les entreprises oeuvrant dans l'exploitation agricole directe, l'exploration (p. ex. exploitation minière ou pétrolière), le secteur immobilier résidentiel et les plans de commercialisation à paliers multiples. Les organisations charitables sont également inadmissibles.	➲ Ce programme encourage la diversification de l'économie provinciale et favorise le développement économique communautaire en accordant un appui financier aux entrepreneurs débutants ou non traditionnels, par l'entremise d'organisations administrées au niveau communautaire.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Saskatchewan

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programme d'aide au développement des coopératives ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Les nouvelles coopératives, et les coopératives existantes qui souhaitent élargir leurs champs d'activité commerciale, peuvent obtenir jusqu'à 10 000 $ pour couvrir des dépenses admissibles. Les coopératives à but lucratif, à l'exception des coopératives d'emploi constituées sous le régime de la Partie XXV de la *Co-operatives Act, 1996*, doivent verser un montant égale à la contribution du programme. Dans le cas des coopératives sans but lucratif et des coopératives d'emploi constituées en vertu de la Partie XXV de la *Co-operatives Act, 1996*, l'aide peut correspondre à 100 % des dépenses admissibles, mais elles doivent démontrer qu'elles bénéficient de l'appui des membres et/ou de la collectivité.		➲ Ce programme vise à encourager et à appuyer la création et l'expansion d'entreprises coopératives.
Fonds de développement agricole ↳ Production ↳ Transformation ↳ Mise en marché ↳ Recherche	➲ Contributions pouvant atteindre jusqu'à 25 000 $, pour encourager la mise sur pied et l'expansion d'entreprises agricoles à valeur ajoutée.	➲ Sont admissibles les projets suivants dans les domaines suivants : développement de produit, mise au point de procédé, évaluation du marché, développement de marchés.	➲ Le Fonds a pour but de soutenir la recherche-développement pour encourager la mise en place, dans la province, d'une économie agricole compétitive, à valeur ajoutée, innovatrice et diversifiée. Le Fonds chapeaute trois programmes : le programme des projets de recherche-développement; le programme Agri-Value; le Programme de recherche stratégique avec l'Université de la Saskatchewan. Au cours des dernières années, le Fonds a soutenu des projets touchant la production de nourriture à poisson à partir de protéines et d'huiles végétales.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Alberta

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Soutien technique ➲ Catégorie : ↳ Service d'information ↳ Soutien technique			➲ De la documentation et une aide personnelle sont offertes pour aider les entreprises de pisciculture à préparer des plans d'affaires, ainsi qu'à mettre au point et à commercialiser des produits alimentaires.
Programme de formation sur la pisciculture en étang ➲ Catégorie : ↳ Formation			➲ Ce cours s'adresse à toute personne souhaitait élever des poissons dans un étang ou une fosse, à des fins récréatives. Le programme survole les exigences particulières de cette activité : choix et aménagement d'un étang; permis nécessaires; achat des poissons et de l'équipement; alimentation; qualité de l'eau; aération; lutte contre les maladies, les prédateurs et les mauvaises herbes. Les participants profitent des connaissances spécialisées et de l'expérience directe que leur transmettront des conférenciers de l'*Alberta Fish Farmers Association* et du ministère albertain de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural (fournisseurs commerciaux d'alevins, inspecteurs chargée de la délivrance permis, fonctionnaires de la section aquacole du Service de l'industrie animale). ➲ Outre la formation théorique, les participants pourront visiter diverses installations d'aquaculture et d'aération, et échanger directement avec des représentants de l'industrie.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Initiative provinciale de prévention des échappées ➲ Catégorie : ↳ Environnement ↳ Recherche		➲ En octobre 2000, on a resserré les exigences du règlement provincial sur l'aquaculture en ce qui touche la prévention des échappées. Ce règlement précise des mesures que doivent prendre les pisciculteurs pour empêcher les poissons de s'échapper de leurs installations. ➲ Des inspecteurs de la Direction des permis et de l'exécution de la loi inspectent au moins une fois l'an chaque entreprise salmonicole de la province, pour vérifier : ↳ sa conformité au Règlement sur l'aquaculture et à ses dispositions relatives à la prévention des échappées; ↳ l'application du plan de gestion des installations, exposant les niveaux de production de l'entreprise ainsi que la description et la configuration des enclos; ↳ le respect de toutes les autres conditions prévues au permis. ➲ Les inspecteurs remettent immédiatement leurs commentaires écrits aux entreprises, en y indiquant les mesures correctives exigées ou recommandées. ➲ Les inspecteurs procèdent également chaque année à des vérifications ponctuelles, en choisissant au hasard au minimum de dix salmonicultures, dont les opérations font l'objet d'un examen complet, comprenant l'examen des installations par des plongeurs.	➲ Du personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches conseille les entrepreneurs sur la prévention des échappées et les exigences de la réglementation provinciale. L'Initiative de prévention des échappées repose sur le principe voulant que la gestion des risques associés aux fuites de saumons d'élevage passe tout d'abord par la prévention. L'objectif à long terme de ce ministère est de réduire à zéro le nombre d'échappées dans toute l'industrie. ➲ La province appuie également le programme *Atlantic Salmon Watch* (ASW), conjointement financé par Pêches et Océans Canada. Ce programme vise à étudier l'abondance, la répartition et la biologie du saumon de l'Atlantique en Colombie-Britannique et dans les eaux adjacentes.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Initiative provinciale de prévention des échappées (suite)		➲ À la lumière des inspections menées durant l'année dans les entreprises salmonicoles, on dresse un rapport annuel sur l'état de l'industrie, qui indique sommairement les points pour lesquels l'industrie se conforme bien aux normes, et ceux où des améliorations sont recommandées ou exigées. ➲ *Enquêtes sur les échappées :* En outre, des inspecteurs provinciaux ouvrent une enquête chaque fois que des saumons s'échappent d'une pisciculture de la Colombie-Britannique. Cette enquête comporte habituellement une visite sur place et au siège social de l'entreprise, ainsi que des entrevues avec le personnel sur place et au siège social, et avec les autres personnes concernées (p. ex. les plongeurs contractuels).	
Initiative sur la santé du poisson **Catégorie :** ↳ Services vétérinaires		➲ Du personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches aide les entreprises à dresser des plans de gestion de la santé du poisson et appliquent divers programmes axés sur la santé du poisson, y compris un Programme de surveillance et de vérification des maladies.	➲ Le maintien de stocks de poisson en santé est essentiel à la rentabilité de l'industrie piscicole. La Colombie-Britannique a établi une politique complète visant à mieux surveiller et réglementer la santé du poisson et à mieux réprimer les maladies, dans l'industrie aquacole.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Initiative sur la santé du poisson : Programme de surveillance et de vérification des maladies ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires		➲ Dans les diverses zones administratives, on choisit au hasard des entreprises aquacoles où l'on prélève des échantillons pour vérifier les causes de mortalité et vérifier la présence d'agents pathogènes.	➲ Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches a lancé en novembre 2000 le programme de surveillance et de vérification des maladies, pour recueillir davantage d'information sur la santé des stocks d'élevage et pour vérifier les informations servant à la préparation des rapports trimestriels, à partir de la base de données sur la santé des poissons.
Base de données sur la santé du poisson ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Services vétérinaires			➲ Cette base de données consiste en un partenariat privé-public qui a pour but d'améliorer et de rendre plus accessible l'information relative à la santé de tous les stocks de poisson élevés en Colombie-Britannique. La base de données, tenue par le secteur privé, amalgamera l'information ichtyopathologique communiquée par les pisciculteurs privées ainsi que par les programmes fédéraux et provinciaux de mise en valeur du poisson exécutés par Pêches et Océans Canada et le ministère provincial de la Protection des eaux, des sols et de l'air. L'information fournie par les entreprises piscicoles permettra de suivre l'évolution de la situation ichtyopathologique, au fil du temps et par zone. ➲ La base de données fera l'objet d'une période d'implantation et d'évaluation d'un an, avant d'être étendue à toute l'industrie. Une fois la base de données pleinement opérationnelle, des rapports trimestriels seront communiqués aux autorités gouvernementales.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Comité de travail sur la santé du poisson ➲ Catégorie : ↳ Services vétérinaires ↳ Comité consultatif			➲ La province a établi un Comité de travail sur la santé du poisson, qui est un groupe inter-agences chargé d'encourager la concertation gouvernement/industrie dans la mise en œuvre des initiatives touchant la santé du poisson et l'élaboration conjointe d'une politique sur la santé du poisson. Des représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches, de Pêches et Océans Canada et de l'industrie aquacole siègent au Comité.
Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Production ↳ Environnement		➲ Mise sur pied en novembre 1998, cette initiative vise à doubler la superficie des terres publiques affectée à la conchyliculture pour la porter à 4 230 hectares d'ici dix ans, moment auquel, selon les études, l'industrie pourrait générer jusqu'à 100 millions de dollars annuellement et créer 1 100 emplois directs de plus. ➲ Des projets-pilotes de conchyliculture sont en marche en 15 endroits sur le littoral nord et dans les Îles-de-la-Reine-Charlotte, en collaboration avec les Premières nations locales.	➲ La conchyliculture est une activité sans danger pour l'environnement qui présente d'importantes perspectives économiques pour les localités côtières de la Colombie-Britannique et les Premières nations. Le gouvernement collabore avec les collectivités locales, les Premières nations et l'industrie pour repérer les lieux propices à la conchyliculture et les niveaux de production idéaux, dans chaque collectivité.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture) ➲ Catégorie : ➪ Recherche ➪ Production ➪ Environnement		➲ Les projets portent sur : trois systèmes de confinement en mer (deux pour l'engraissement des saumoneaux jusqu'à la taille commerciale, et un uniquement pour la production de saumoneaux); un système d'engraissement sur terre; technologies de récupération des résidus; production de stocks de saumon atlantique uniquement constitués de femelles; autres sources d'alimentation à base de protéines (faisant appel à des graines de canola); production d'aliments organiques; etc. Dans chaque projet, les technologies expérimentales seront couplées à un système classique (mailles ouvertes), pour permettre des comparaisons économiques et environnementales. ➲ Les projets-pilotes seront assujettis à un processus quinquennal de surveillance et d'évaluation dirigé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries, durant lequel les promoteurs devront communiquer des données socio-économiques et environnementales et des informations sur l'efficacité des diverses technologies. Les instances provinciales se serviront de cette information pour évaluer la viabilité des technologies et cerner les facteurs critiques et contraignants. À mesure que ces facteurs seront repérés, la province collaborera avec les promoteurs pour y remédier. ➲ Durant les cinq années du programme, les autorités provinciales feront annuellement le point sur la performance des projets-pilotes. À l'issue du programme, le programme des projets-pilotes technologiques sera l'objet d'une complète évaluation environnementale, économique et sociale.	➲ La province appuie plusieurs piscicultures qui travaillent à la mise au point de technologies écologiques. Bien qu'aucun financement direct ne soit disponible, la province offre un allègement des loyers, une aide techniques et un accès privilégié aux nouveaux sites. ➲ Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries, de concert avec et le ministère de la Protection des eaux, des terres et de l'air, a approuvé cinq sites expérimentaux. On a approuvé un projet de pisciculture en eaux douces, prévoyant l'élevage de saumons dans une mine remise en état.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Contrôle de la qualité (conchyliculture) ➲ Catégorie : ↳ Production ↳ Recherche		➲ Le personnel du ministère procède à des analyses de la teneur en cadmium et en coliformes fécaux, et fait la classification des eaux conchylicoles.	➲ Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches mène des études techniques pour aider Environnement Canada à assurer la sécurité et la qualité des produits conchylicoles. ➲ Le Ministère collabore également avec d'autres organismes et avec le milieu local pour éliminer les sources de pollution avoisinant les lieux d'élevage.
Conseils sur le choix des emplacements et aide technique (pisciculture et conchyliculture) ➲ Catégorie : ↳ Soutien technique ↳ Environnement			➲ Des fonctionnaires se spécialisant dans la gestion aquacole et dans la détermination des lieux propices à l'aquaculture offrent une aide technique sur les procédures gouvernementales, la préparation des demandes d'implantation, ainsi que sur les problèmes de nature biophysique, sociale, opérationnelle, infrastructurelle, etc. Le personnel gouvernemental voit également à l'administration des permis et des baux aquacoles, examine les nouvelles demandes de site d'élevage, mènent des relevés sur place et préparent diverses cartes pour aider les promoteurs à faire cheminer leurs requêtes.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Études de planification et de capacité (pisciculture et conchyliculture) ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Production		➲ Quelques exemples : ↳ Études de capacité conchylicole ↳ Études sur la capacité de charge conchylicole ↳ Études sur le potentiel piscicole et conchylicole ↳ Plan d'action conchylicole de Baynes Sound ↳ Processus de planification côtière sectorielle et régionale (dirigés par le ministère de la Gestion durable des ressources)	➲ La province dirige plusieurs initiatives de planification côtière, qui consistent aussi bien en un vaste processus de planification intégrée de l'affectation du territoire (englobant divers thèmes, dont le développement de l'aquaculture) qu'en des études plus ponctuelles portant exclusivement sur l'aquaculture. Ces études et processus peuvent servir à repérer les endroits propices à l'implantation ou à l'expansion d'installations aquacoles, les secteurs où les demandes de baux ont une chance raisonnable de succès, ainsi que ceux où divers facteurs (habitat, conflits sociaux, etc.) peuvent poser des obstacles. Ces initiatives, aussi bien au niveau des installations qu'au niveau régional, mènent à la production de cartes ou de cadres d'orientation qui peuvent aider l'industrie à planifier de façon plus assurée.
Initiative de réimplantation des piscicultures ➲ Catégorie : ↳ Environnement		➲ Dans le cadre de sa Politique sur la salmoniculture, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déterminé que 36 salmonicultures devaient être réinstallées à des endroits plus acceptables sur le plan social, environnemental et économique. Les nouveaux sites seront conformes aux normes environnementales et réduiront l'impact exercé sur les poissons sauvages, les mammifères marins, les oiseaux et les autres espèces sauvages.	➲ L'implantation des entreprises aquacoles à des endroits adéquats permet d'atténuer les impacts potentiels pour l'environnement marin et pour la santé des poissons d'élevage. En choisissant des plans d'eau de bonne qualité, en assurant la protection matérielle des installations aquacoles et en les implantant loin des secteurs marins vulnérables, on pourra mieux protéger aussi bien le saumon d'élevage que les espèces sauvages et leur habitat.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Programmes d'aide à la recherche-développement (pisciculture et conchyliculture) ➲ Catégorie : ↳ Recherche ↳ Production		➲ La province appuie plusieurs programmes de R&D. ➲ Développement de stock géniteur (pisciculture) ➲ Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches offre des conseils et un soutien techniques pour le développement d'un stock de géniteurs. Il soutient actuellement la constitution d'un stock de saumon quinnat et d'un stock non reproducteur de saumons atlantique par l'entremise duFonds de recherche sur l'aquaculture et l'environnement (pisciculture et conchyliculture). ➲ La province finance un fonds de recherche géré par le *BC Aquaculture Research and Development Committee*, avec l'aide du *BC Science Council*. L'aide financière sera offerte par voie de concours pour soutenir des recherches sur des enjeux d'importance pour la population provinciale. ➲ La province finance également les activités de recherche et de formation en milieu scolaire, en soutenant l'université de la Colombie-Britannique et le *Centre for Shellfish Research* du *Malaspina University College*.	➲ Il faut encourager la recherche-développement pour faire progresser l'aquaculture dans divers domaines : efficacité de la production, mise en valeur de nouvelles espèces, préoccupations du public, etc.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole ➲ Catégorie : ↳ Production	➲ Terme et taux d'intérêt ↳ Le terme et le taux d'intérêt des prêts respecteront les critères de prêt normaux de Financement agricole Canada. ↳ Le remboursement des prêts pourra s'échelonner sur 5 ou 7 ans. ↳ Les prêts pour l'achat de naissains devront être remboursés en 3 ans ou lorsque le produit est vendu. ↳ L'emprunteur peut reporter les paiements de capital pendant les deux premières années du prêt et ne payer que l'intérêt pendant cette période. ➲ Exigences de garantie ➔ Les prêts doivent être entièrement garantis, conformément à la politique de prêt normale de FAC. La garantie peut être constituée de charges grevant : ➔ le bail d'exploitation ➔ le permis d'occupation ➔ les biens mobiliers ➔ le matériel ➔ les droits de location à bail ➔ les terres et les bâtiments ➔ les stocks ➲ En cas de défaut, la garantie fera l'objet de mesures normales de perception.	➲ Pour être admissible, le demandeur doit : ↳ être citoyen canadien ou avoir le statut d'immigrant reçu, et être âgé d'au moins 18 ans; ↳ avoir obtenu les permis et les baux d'exploitation requis; ↳ avoir un plan d'affaires qui respecte le format prescrit et qui décrit la viabilité commerciale de l'entreprise, les besoins de financement, la source des fonds; ➲ et être soit : ↳ un particulier; ↳ une entreprise individuelle; ↳ un partenariat, soit ↳ une entreprise enregistrée en Colombie-Britannique; ↳ une coopérative. ➲ Le demandeur peut demander un prêt pour réaliser les projets suivants : ↳ systèmes d'élevage(par ex., radeaux, flotteurs, filières, plateaux, filets). Les systèmes doivent respecter le code de pratiques de l'industrie; ↳ matériel; ↳ l'achat de naissains d'huitres, de myes et de moules. ➲ Le programme ne fournira pas de fonds pour l'achat de véhicules ou la construction d'installations flottantes.	➲ Le *Programme de fonds de roulement pour l'industrie conchylicole* a été conçu pour aider les producteurs à surmonter un des principaux obstacles à la croissance : l'accès à des fonds de roulement pour les débutants au stade du démarrage et pour les producteurs établis voulant prendre de l'expansion. Ce programme est une initiative conjointe du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la Colombie-Britannique et de Fisheries Renewal BC, en collaboration avec la BC Shellfish Growers Association et Financement agricole Canada.

Examen des programmes et des services de soutien à l'aquaculture

Colombie-Britannique

Nom du programme	Budget/Financement	Critères	Commentaires
Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole (suite)	➲ Financement : ➲ Les fonds provenant du programme ne doivent pas constituer la seule source de financement du projet. ➲ Le montant de prêt maximal est de 30 000 $ ou 65 % du coût total du projet d'une entreprise. Le montant de prêt minimal est de 7 500 $. ➲ Pendant la durée du programme, le total des fonds prêtés à une entreprise ne peut dépasser 30 000 dollars. Une entreprise peut présenter plus d'une demande de prêt.	➲	

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

L'information contenue dans ce rapport s'articule autour des types suivants de programmes et de services :

- Production ou accroissement de la production
- Transformation ou améliorations des opérations de transformation
- Développement technologique
- Promotionde la mise en marché
- Problèmes environnementaux
- Soutien technique
- Formation/mentorat;
- Miseen train ou soutiende recherches
- Services vétérinaires
- Aide aux comités consultatifs.

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Production

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme d'engraissement de la morue ➲ Programme d'incitation à la mytiliculture ➲ Programme de technologie mytilicole ➲ Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole	➲ Commission des prêts aux pêcheurs et aux aquaculteurs ➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique ➲ Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse ➲ Comité de développement de l'aquaculture ➲ Comité consultatif régional de l'aquaculture	➲ Conseil de développement des pêches ➲ Fonds de développement total	➲ Programme d'incitation à la location ➲ Programme de technologie aquacole ➲ Programme de diversification de l'aquaculture ➲ Programme de financement de la conchyliculture	➲ Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires ➲ La Financière Agricole du Québec
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph ➲ Initiative de développement économique des collectivités rurales	➲ Crédit agricole – Programme	➲ Caisse d'amélioration des Commissions de développement économique régional ➲ Programme de l'Association des prêts aux petites entreprises ➲ Programme d'aide au développement des coopératives ➲ Fonds de développement agricole		➲ Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture) ➲ Contrôle de la qualité (conchyliculture) ➲ Études de planification et de capacité ➲ Programmes d'aide à la recherche-développement ➲ Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Transformation

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme d'engraissement de la morue ➲ Transformation et marketing - développement de produits ➲ Fonds de roulement pour l'industrie conchylicole	➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique ➲ Entente de coopération Canada–Nouvelle-Écosse	➲ X	➲ Programme de production expérimentale	➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ X	➲ X	➲ Fonds de développement agricole	➲ X	➲ X

Développement technologique

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de technologie aquacole		➲ X	➲ Programme de technologie aquacole	➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph	➲ X	➲ X	➲ X	➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture)

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Mise en marché

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme d'engraissement de la morue ➲ Transformation et marketing - développement de produits ➲ Études de marché / renseignements commerciaux ➲ Prospection industrielle	➲ Agence de promotion économique du Canada atlantique	➲ Fonds de développement total ➲ Programme d'aide au commerce		➲ Programme d'encadrement marketing pour les petites et micro-entreprises ➲ Horizon Export: Programme de développement des exportations bioalimentaires ➲ Programme d'encadrement « qualité » pour les petites entreprises agroalimentaires
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
		➲ Fonds de développement agricole		

Environnement

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ X		➲ X	➲ Programme de technologie aquacole	➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph				➲ Initiative provinciale de prévention des échappées ➲ Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture) ➲ Conseils sur le choix des emplacements et aide technique (pisciculture et conchyliculture) ➲ Initiative de réimplantation des piscicultures

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Soutien technique

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme d'engraissement de la morue ➲ Services d'appoint conchylicole et piscicole	➲ Comité de développement de l'aquaculture	➲ Comité d'examen des écloseries ➲ Fonds de développement total	➲ Programme de surveillance des opérations mytilicoles	➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Centre d'aquaculture de l'Université de Guelph			➲ Service d'information et soutien technique	➲ Conseils sur le choix des emplacements et aide technique (pisciculture et conchyliculture)

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Formation

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ X	➲ Programme de mentorat en aquaculture	➲ X	➲ Programme de recherche aquacole	➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Université de Guelph			➲ Formation sur la pisciculture en étang	➲ Aide à la recherche-développement

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Recherche

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Programme de diversification des pêches ➲ Programme de technologie mytilicole	➲ Programme de développement halieutique et aquacole ➲ Comité de développement de l'aquaculture	➲ Fonds de développement total	➲ Programme de technologie aquacole ➲ Programme de recherche aquacole	➲ Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ➲ Société de Recherche & Développement de l'Aquaculture Continentale inc. (SORDAC) ➲ Société de Développement de la Mariculture inc. (SODIM)
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
➲ Université de Guelph		➲ Fonds de développement agricole		➲ Initiative provinciale de prévention des échappées ➲ Base de données sur la santé du poisson ➲ Initiative de mise en valeur de la conchyliculture ➲ Initiative des projets-pilotes technologiques (pisciculture) ➲ Contrôle de la qualité (conchyliculture) ➲ Études de planification et de capacité ➲ Programmes d'aide à la recherche-développement

Tableau récapitulatif des programmes et des services, par type et par province

Services vétérinaires

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
➲ Services ichtyopathologiques/vétérinaires	➲ X	➲ Comité technique de la santé du poisson ➲ Laboratoire d'ichtyopathologie		➲ Autopsies : laboratoires de pathologie, Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale ➲ Qualité des aliments et santé animale (QASA) ➲ Programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'œufs et d'alevins.
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
				➲ Initiative sur la santé du poisson : Programme de surveillance et de vérification des maladies ➲ Base de données sur la santé du poisson ➲ Comité de travail sur la santé du poisson

Comités consultatifs

Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Î.-P.-É.	Québec
	➲ Comités consultatifs régionaux du développement de l'aquaculture	➲ Comité technique de la santé du poisson ➲ Comité d'examen des écloseries		➲ X
Ontario	**Manitoba**	**Saskatchewan**	**Alberta**	**Colombie-Britannique**
				➲ Comité de travail sur la santé du poisson